

**LA TRIBUNE**

# La Tribune vous salue bien !

**V**ous avez entre les mains le dernier numéro de l'édition papier de « La Tribune ». Le quotidien, dont le repreneur devrait être connu en début de matinée ce lundi, cessera sa parution dans un contexte de crise majeure de la presse d'information en France et à l'étranger (lire en pages 2 et 3 et l'édito de l'équipe en page 23). Cette édition spéciale comporte un cahier central de 8 pages consacré au journal, à son histoire, ses histoires, son équipe, et publie quelques-uns des très nombreux témoignages de sympathie qui ont été adressés au journal et que l'on peut retrouver sur le site [Latribune.fr](http://Latribune.fr).

**222****CANTONNADÉ**Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes • **FILPAC CGT**

Avril 2012 – Exemple gratuit

## Assemblée générale ordinaire

Camarades, vous êtes priés d'assister  
à l'assemblée générale ordinaire  
qui se tiendra le samedi 21 avril 2012 à 13 heures  
à la Bourse du travail (sous-sol),  
salle Louise-Michel, 3, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 5 novembre 2011
2. Admissions, démissions
3. Rapport de la trésorière
4. Rapport d'activité
5. Questions diverses

*Cette assemblée sera suivie  
d'une commission de l'édition*

## SOMMAIRE 222

### **Vie syndicale**

Annulations de radiation .....	3
Nouvelles admissions.....	3
Démission.....	3
Propositions de radiation.....	4
Le décès d'un titre de presse quotidienne nationale.....	5
Contribution du Syndicat des correcteurs et des professions connexes au congrès de la Filpac .....	7

### **Rapports**

Rapport d'activité.....	8
Comptes rendus des comités syndicaux.....	11
Comptes rendus des Comités inter du Livre parisien .....	15

### **Assemblée générale**

AG ordinaire du 5 novembre 2011.....	17
--------------------------------------	----

### **Édition**

Rapport sur l'édition.....	31
----------------------------	----

### **Formacom**

Assemblée générale et formation.....	33
--------------------------------------	----

### **Disparition**

Francis Le Dû .....	34
---------------------	----

Cantonade 222 – avril 2012

Directeurs de la publication : Anne Hébrard, Francis Willems.

Fabrication : Christophe, Éric.

Correction : Catherine, Éric, Jacqueline, Jean-Paul,  
Martine, Sylvie, Patrick.

Images de couverture : dernière une de *La Tribune* et  
pages du dernier numéro.

Impression : SENPQ. Pantin 93.

Tirage de *Cantonade 221*, octobre 2011 :  
625 exemplaires.



### Liste de diffusion du syndicat

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion réservée aux adhérents du syndicat, envoyez votre adresse Internet à l'adresse mail de celui-ci : [correcteurscgt@yahoo.fr](mailto:correcteurscgt@yahoo.fr)

*Des camarades inscrits peuvent parfois ne plus recevoir de messages en raison d'un empêchement dû à des filtres luttant contre le spam, qu'ils n'hésitent pas à le signaler*

### RAPPEL

**Le montant de la cotisation mensuelle est de 1% du revenu net.** Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois de façon exceptionnelle et sur justificatifs. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre ou envoyés par courrier (dans ce cas nous adresser une enveloppe timbrée). En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque). Pour ceux qui préfèrent payer leurs cotisations par prélèvement automatique, un RIB est envoyé sur simple demande au syndicat.



*Pour adhérer au syndicat, il faut justifier de six mois de fiches de paie attestant l'exercice de la correction ou d'une des professions connexes ou pouvoir se prévaloir d'une formation attestée. Le bulletin d'adhésion est disponible en page 6 de ce bulletin ou téléchargeable sur <http://www.correcteurs.org/index.html>.*

### Annulations de radiation

Barillot Michèle  
Bouyahia Dominique  
Carreno Miguel  
Flassch Sandrine  
Gauthey Bertrand  
Menanteau Jacqueline  
Moreau Eric  
Standley Sylvie  
Turcovich Nathalie  
Violet Stéphane  
Weimer Tatiana

### Nouvelles admissions

Bensadoun Nadyne  
Dalla Corte Nathalie  
Berranger Catherine

### Démission

Ferrieux Emmanuelle

## Propositions de radiation

Belpois Corinne  
 Berjonneau Gaëlle  
 Bouabida Ferial  
 De San Mateo Gilles  
 Deslances Vanessa  
 Douvry Imma Maria  
 Dufond Didier  
 Dugast Germain  
 Gascon Jean-Louis  
 Gerbaud-Nieto Béatrice

Guernalec Frédéric  
 Kerbrat Véronique  
 Lacroix Claudine  
 Laroze Sylvain  
 Lefèvre Hervé  
 Lewino Nathalie  
 Lormeau Laetitia  
 Marquer Véronique  
 Monnier Camille  
 Moulié Claire

Nerre Patricia  
 Nicaud Violaine  
 Robel Catherine  
 Rouge-Pullon Sylvie  
 Ruschmann Eva  
 Scaliger Boris  
 Sebbag Robert  
 Simonin Claire  
 Valat Gérard

Pour cause de bouclage de « Cantonade », cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 18 mars 2012. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'au 15 mai 2012 pour se mettre à jour de leurs cotisations au moins au 31 décembre 2011. A vos chèquiers!

**Rappel : selon l'article 8 de nos statuts les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.**



# ROGNEUSES KRAUSE

ARRÊT

## AUTOMATIQUE

:: SÉCURITÉ ABSOLUE ::

---

MATÉRIEL

POUR

PAPETERIE

CARTONNAGE

IMPRIMERIE

EXPOSITION PERMANENTE

---

**Arthur Mullep**

SEUL CONCESSIONNAIRE

44, Rue des Vinaigriers

TÉLÉPHONE : NORD 07-40 • PARIS

## Le décès d'un titre de presse quotidienne nationale

*Il faudrait titrer : « Le décès de deux titres de la presse quotidienne nationale, France-Soir et La Tribune. » Chacun, dans son combat pour exister depuis quatre années, avait sa vie propre. Pour La Tribune, cela s'arrête – en tant que titre de presse quotidienne nationale – par une soirée où salariés, actuels et anciens, constituent un groupe de personnes toutes tristes mais qui ne se racontent pas d'histoires. C'est la fin. Et pourtant, ici, c'est une sacrée histoire, dont témoignent des journalistes, des employés, des ouvriers du Livre du prépresse. Qu'ils aient travaillé pour ce titre rue Béranger, à l'IPSN rue du Croissant, au Ponant, place de la Bourse ou dans ce 15<sup>e</sup> arrondissement, rue d'Oradour-sur-Glane (!), avec vue sur le périphérique en contrebas, dans ce qui constitue la limite du nouveau quartier de la presse radio et télévisuelle.*

Beaucoup sont venus. Les salariés de *La Tribune*, les actuels comme les anciens, au pot qui se tient ce lundi 30 janvier dans les locaux du journal :

– Tu es un ancien ? Je ne te connais pas.

– J'ai travaillé à *La Tribune* quatorze ans. C'est la plus belle expérience que j'ai connue. C'est là, avec Labarde, que j'ai appris les ficelles du métier. J'avais tout juste trente ans et je venais de passer cinq années dans la presse pro.

– Et maintenant ?

– J'ai été embauché au ... , où j'ai travaillé dans la rubrique macro pendant douze ans. J'ai pris la clause il y a deux ans et j'attends la retraite. Et toi, t'es là depuis quand ?

– Je suis là depuis trois mois.

– Quel âge tu as ?

– Vingt-six ans. C'était mon premier CDI.

– ...

– Et maintenant c'est fini, ici. On veut pas de nous à notre âge ! Personne ne veut de nous.

« S... ! S... ! S... ! » Des jeunes, justement, insultent la directrice générale. Ils hurlent.

– C'est nouveau, ça ?

– Ils sont comme ça depuis vendredi... On a même fait un barbecue dans les locaux !

Ils sont ainsi, « les jeunes ». Polis, disciplinés, et puis, quand ils ont perdu, violents dans leurs propos.

Une trentenaire, service finance :

– Elle voulait se faire prendre en photo avec nous ! Personne ne voulait se trouver à côté d'elle, quand elle se mettait à un endroit, un groupe entier de personnes l'ostracisait ouvertement en s'éloignant ! Quand elle a voulu écrire pour le dernier numéro, tout le monde lui a dit non ! Tout le monde !

– Mais les vrais problèmes du journal ne sont pas de son fait à elle seule... Il y a d'autres responsables... et pas des moindres. Tu as vu que M. Weill demande de l'argent à l'ancien propriétaire, LVMH ?

Un ancien rédac chef, aujourd'hui à la retraite. Il connaît bien les banquiers :

– C'est pas du tout clair le rôle de chacun, ces quatre dernières années ! Des investisseurs étaient intéressés à placer de l'argent dans *La Tribune*, ils pensaient et pensent encore que c'est une belle marque !

L'explication par les intrigues de puissants ? D'un côté, il est difficile de résumer ainsi l'histoire du déficit du journal et, de l'autre, un titre de presse, ce n'est justement pas simplement un bilan comptable mais un ensemble d'histoires, y compris de turpitudes, de différents groupes de personnes, toutes indifférentes aux autres mais où les responsabilités ne sont pas du tout les mêmes dans ce qui nous conduit à cette fin amère.

Des messages arrivent de partout. SMS, mails, téléphones, gazouillis. « Je peux pas être là, mais je suis là de tout cœur ! » « C'est dégueulasse que le journal ferme ! » « Merde, je peux pas y croire ! » « Je vous bise très fort. »

Le journal :

Le « patron » est absent. Il a toujours tenu à faire bonne figure. Mais les soucis de santé se sont imposés. Il envoie un message. Tout le monde comprend, tout le monde est encore plus triste.

C'est ainsi. C'est la fin d'un titre de presse quotidienne nationale. Une vague de froid submerge tout le pays. Chaque journal télévisé nous informe des difficultés qu'elle exacerbe, des drames qui s'ensuivent.

La voix de *La Tribune* aurait participé à ce débat. À sa manière.



**Adhérer au Syndicat des correcteurs et des professions connexes – CGT  
Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac)**

*(Fiche téléchargeable sur le site <http://www.correcteurs.org/>)*

Nom (M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup>)..... Prénom .....

Adresse .....

..... Code postal .....

Téléphone (domicile)..... Portable .....

Courriel.....

Date et lieu de naissance .....

Avez-vous suivi une formation attestée à la correction ? Si oui, précisez :

Ecole .....

Diplôme ..... Année .....

Lieu de travail.....

Tarif auquel vous travaillez .....

Date de votre entrée dans la correction (ou activité connexe – précisez) .....

.....

Maisons où vous avez précédemment travaillé .....

Avez-vous déjà été syndiqué ? .....

Profession(s) déjà exercée(s) .....

Degré d'instruction .....

Langues pratiquées.....

Connaissance de la PAO ? Matériel disponible .....

Connaissances particulières.....

Lieu, date.....

Signature de deux parrains syndiqués

Signature du postulant

## Contribution du Syndicat des correcteurs et des professions connexes au congrès de la Filpac

*Cette contribution du Syndicat des correcteurs et des professions connexes a été écrite pour le congrès de notre fédération, la Filpac, qui s'est tenu du 17 au 14 novembre 2011 au siège confédéral à Montreuil. C'est notre secrétaire déléguée adjointe Anne Hébrard qui l'a lue à la tribune de l'assemblée du congrès.*

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes avait perdu l'habitude, depuis plusieurs années, d'intervenir lors de nos congrès sur le fond des documents. Voici les réflexions que nous suggère le rapport du secrétariat fédéral.

D'aucuns parmi nous s'imaginent encore pouvoir préserver, pour leurs adhérents, la famille et quelques autres, de petits arrangements avec les patrons, même en rognant toujours plus nos positions et en négociant, notamment au détriment des voisins proches. Ils s'imaginent encore en citadelle assiégée alors qu'ils sont seulement circonscrits, réduits à l'état de musée, muselés. C'est alors que la recherche d'une justification politique fait place à de nombreuses formules, mais sans réelle consistance. Que l'anathème du « corporatisme » est attribué à tire-larigot, mais surtout faussement, en confondant ce terme avec la défense des métiers. Ce discours emprunte le masque de l'ouverture, mais finalement pour dissimuler une incapacité de plus en plus grande à appréhender les évolutions réelles du salariat de nos secteurs. Et pour ne pas fournir à terme de véritables solutions à l'organisation syndicale.

Le rapport d'orientation du secrétariat fédéral insiste sur l'autonomie du mouvement syndical vis-à-vis des échéances électorales et des manœuvres des appareils politiques, et affirme haut et fort la nécessité d'organiser le monde du travail essentiellement sur la base de ses besoins et de ses objectifs propres. Serions-nous placés sur une pente menant à l'anarcho-syndicalisme, comme le proclament certains ? Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes n'est dépositaire en rien d'une quelconque marque, ou contremarque, syndicale ou politique, fût-elle anarcho-syndicaliste. Pourtant, sur ce sujet, il possède ce que nous pourrions appeler « une certaine expérience ». C'est pourquoi nous affirmons que cette orientation n'est pas anarcho-syndicaliste. Non que cela nous déplaie ou nous plaise, mais tout simplement parce qu'il faut reconnaître que le projet syndicaliste révolutionnaire n'est pas encore inscrit dans le programme fédéral.

Toutefois, en affirmant se placer dans les traces d'un syndicalisme de transformation sociale, la démarche est commune. Je vous citerai volontiers les propos d'Émile Pouget, tirés de la brochure *La CGT*

de 1901 : « Les aspirations du prolétariat ne peuvent avoir d'autre objet que l'établissement d'une organisation et d'une fédération économiques absolument libres, fondées sur l'égalité et le travail de tous, et complètement indépendantes de tout gouvernement politique, et que cette organisation et cette fédération ne peuvent être le résultat que de l'action du prolétariat lui-même. » Aujourd'hui, si nous sommes tous ici arrivés à des conclusions similaires, ce n'est pas parce qu'une partie d'entre nous aurait réussi à convaincre une autre, mais tout simplement parce que la situation sociale nous a conduits à homogénéiser nos positions. Récemment, nous avons entendu, lors de réunions internationales, des responsables syndicaux pontifier en affirmant que la première tâche du syndicaliste demeurerait la négociation.

Notre Fédération, elle, fait le constat, en 2011, que les lieux du paritarisme n'existent plus, que la démarche de progression implique une certaine rupture.

Avec réalisme, il nous faut dépasser certains obstacles structurels et non nous contenter d'incantations au changement.

Aborder la question de la rupture et de la transformation sociale, c'est avant tout saisir ce qui, dans l'action quotidienne, apporte plus de solidarité, facilite la construction du projet collectif – le « tous ensemble » – et améliore le quotidien des salariés.

Tenir la revendication par les deux bouts, l'immédiateté et l'espérance.

Il ne s'agit pas de se gargariser de mots, mais de reconstruire un syndicalisme offensif. L'enjeu est de taille, le mouvement syndical, et surtout notre CGT, notre fédération, doit reprendre l'initiative. Les camarades du papier ont commencé, les travailleurs à domicile de l'édition aussi. Nombreux sont les cas où les salariés ont repris le chemin de la lutte.

La Fédération, en favorisant les échanges, les débats, en réunissant toutes les composantes des secteurs afin d'établir des chartes revendicatives, aide à la construction d'outils dont le syndicalisme aura besoin demain.

Socialisme ou barbarie, nous en sommes vraiment là. Pour finir, citons Lénine : « La liberté est le fusil à l'épaule de l'ouvrier. » Reprenons notre liberté !

# Rapports



## Rapport d'activité

*Ce rapport a été approuvé par six voix.*

### Il manque des dizaines de millions d'emplois dans le monde

«Une rechute de l'emploi» titre la dernière livraison de *Travail*, le magazine de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le rapport annuel sur l'emploi de l'organisation mondiale (<http://www.ilo.org/global/publications/books/global-employment-trends/lang--fr/index.htm>) constate où nous en sommes arrivés fin 2011 : 80 millions de nouveaux emplois sont nécessaires dans les deux prochaines années afin de retrouver la situation antérieure à la crise.

Chômage de masse, notamment chez les jeunes, mécontentement généralisé face à la désorganisation du marché de l'emploi (avec des réponses atteignant par pays souvent 70 % !), pénurie d'emplois qualifiés voire décents, affaiblissement des politiques de relance : ce rapport décline des thèmes bien connus mais il les place dans le contexte de toute l'humanité, là où il est évident que le chacun-pour-soi ne trouvera que peu de place.

Pourtant, la stagnation de l'investissement productif traverse la crise et les entreprises reprennent

depuis 2010 le chemin de la provision de constitution de réserves et l'augmentation du versement des dividendes. Pour une nouvelle vague de rationalisations menées par les marchés ? Avec à la clé des rachats d'entreprises qui ne disposeraient pas de liquidités ? Le risque de stagnation pour une partie importante de la population mondiale, que l'on peut décliner région par région, est énorme. Est-il inéluctable ?

La Grèce est là pour nous fournir un exemple dramatique. Nous suivons depuis des mois la logique effarante des marchés et des administrateurs européens. Une logique uniquement comptable qui renvoie à un avenir rééquilibré une Grèce où il ferait de nouveau bon travailler et se projeter afin de construire sa vie. Futur auquel personne ne croit plus là-bas. À commencer par les nantis, ceux-ci ont placé leurs capitaux à l'étranger et parfois émigrent à destination d'autres cieux !

C'est dans ce contexte que deux échéances démocratiques tentent de s'imposer en France (le choix du premier magistrat et le renouvellement des élus de la Chambre des députés). D'ordinaires omniprésents, leurs débats expriment aujourd'hui une préocupa-

tion sourde : que va-t-il se passer après ? Combien d'emplois vont-ils être détruits ? Combien de personnes n'arriveront plus à travailler décemment ? Quels budgets ne seront-ils plus tenables (de quelle collectivité ou institution) ? L'exemple grec de baisse des retraites et des prestations sociales s'impose dans tous les esprits, avec son absence de possible résolution qui, aussi douloureuse serait-elle, retracerait une nouvelle perspective pour chacun.

Une récession nous avait été annoncée. C'est l'absence de croissance qui semble la remplacer. Avec le besoin de se désendetter qui emporte tout. États, régions, communes, entreprises de services aux collectivités, personnes, tous sont obnubilés par leurs dettes. Cette crise est financière et risque donc de nous entraîner dans une reprise faible, une reprise sans emploi, à une fragilisation générale et continue des conditions de travail. Pour le plus grand bénéfice des seules entreprises adaptées aux besoins, et au détriment de toutes les autres. Les premières accumulent de l'argent liquide, constituant parfois de véritables magots. Ainsi Apple, qui disposait au début de 2012 de 100 milliards de dollars. La firme a plus de valeur boursière que des banques, des assurances. Sa capacité d'intervention est équivalente à celle d'États. Mais ces magots se constituent au détriment d'autres, encourageant bientôt des rachats, prélude à des concentrations, des choix de sites industriels plutôt que d'autres, comme l'actualité de fermetures de sites industriels pourtant performants nous le rappelle.

Cette reprise sans emploi s'installe dans l'Hexagone après vingt années de continuelle dégradation des conditions de l'emploi. Le ministère du Travail vient d'en rendre compte dans une étude sur « les parcours d'emploi et de travail au fil des générations » menée auprès de 14.000 personnes.

C'est l'expérience du chômage qui s'impose année après année, pour ceux qui sont désignés comme les « nouvelles générations », en regard des « anciennes générations ». En fait, pour ces dernières, ceux qui ont bénéficié des Trente Glorieuses et qui ont donc connu une carrière, ou tout du moins une évolution professionnelle, et pour les premières, ceux à qui la précarité s'est imposée dès le début de leur vie professionnelle.

Pour ces personnes, les périodes de chômage forcent le sentiment de ne pas être reconnu dans son travail, de « ne pas pouvoir employer pleinement ses compétences ». Cette large étude montre que le secteur privé et salarié souffre principalement de ce rapport au travail différent. Beaucoup ressentent travailler toujours sous pression, dans des emplois où l'autonomie et les responsabilités ne protègent pas d'un possible chômage. Situation que l'étude nomme « instabilité incertaine ».

Confrontées à ce rapport nouveau au travail, les centrales syndicales semblent bien démunies ou muettes. Défendent-elles leur pré carré ? Les insti-

tutions à gérer ? S'essayant à participer à des campagnes européennes afin de marquer leur présence face aux autres pays et à Bruxelles ? Comment porter des avantages acquis pour tous ? Comment susciter une dynamique collective ?

La place dans l'entreprise est une obligation, la défense des lois sociales son pendant. C'est ainsi que le plus grand nombre peut être gagné avec la volonté d'imposer un parcours professionnels pour tous. La définition des métiers, on le voit bien, se trouve au cœur d'une lutte sociale qui n'a plus rien à voir avec celle de la défense d'une corporation isolée dans sa tour d'ivoire.

Cette compréhension de l'importance du métier, de la reconnaissance personnelle, est urgente. Chaque jour, les « anciennes générations » subissent soit le licenciement, soit des « ruptures à l'amiable ». Ces dernières dans une fuite tantôt vers une retraite même incomplète – mieux vaut tenir que courir, encore l'exemple de la Grèce –, tantôt vers la recherche d'un emploi dont le salaire est de toute manière minimal mais avec un pécule liquidant des années de non-carrière dans une entreprise souvent en difficulté.

Le changement du salariat est d'importance, avec ces départs contre de l'argent. Depuis la création du dispositif, en août 2008, 770.000 salariés ont rompu leur lien de sujétion contre de l'argent, avec une accélération l'année dernière à 288.000 personnes. Nous entrons dans un marché du travail différent et il s'agit d'un véritable glissement avec cette période de crise. L'association des salariés, de ceux qui vivent donc la précarité, le syndicat, se doit d'impulser des réponses continues à des besoins tenaces.

Emploi, cadre légal, qualification. Les mandants se regroupent pour ces réalités dans le temps d'une évolution professionnelle.

Pour la formation dans notre secteur tout change. Désormais, un organisme unique s'étend bien au-delà de la presse. Car notre organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), Mediafor, ne répondait pas aux exigences de la loi de 2009 sur la décentralisation quant à la hauteur des fonds collectés, 25 millions d'euros annuels de collecte pour 100 millions exigés. Intégré à l'Afdas, Opca et Opacif (collecte pour le congé individuel de formation) du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de la presse écrite, des agences de presse, de l'édition, de la publicité, de la distribution directe et des loisirs, ce seront désormais des délégations régionales qui traiteront les dossiers selon les règles décidées par le conseil de la presse. Avec la volonté de développer les contrats d'alternance pour les jeunes, et pour les plus de quarante-cinq ans les périodes de professionnalisation, entendez se reconverter tout en gardant son emploi le temps de la formation. Notre fédération peut jouer un rôle clé dans la mise en place d'une politique de formation pour que l'adaptation aux nouvelles technologies ne soit pas que des mots.

## Après la fermeture de *France-Soir* et de *La Tribune*

Le comité Inter a rencontré mardi 14 février 2012 les patrons de presse au sein du SPQN (syndicat patronal) afin d'évoquer les reclassements des salariés ayant perdu leur emploi.

Notre sensation est que rien n'en sortira de concret, en tout cas pas de l'emploi (350 personnes jetées au chômage, dont plus de 150 journalistes). La presse manque du dynamisme nécessaire afin que les autres journaux absorbent un tel nombre de personnes. Pour les correcteurs, il arrive qu'on leur demande de partir en rupture conventionnelle (exemple à *L'Équipe*).

La presse manque de dynamisme parce que toutes les parties de l'ensemble sont placées devant les mêmes problèmes. Ainsi, à cette réunion, les patrons de presse ont bien évoqué les questions de la distribution, mais surtout en raison du retard de l'État dans le paiement des aides promises à ce secteur. Seuls 31 millions d'euros ont été payés, l'attente portant sur 14 millions. De même, la question de la charge de travail pour des imprimeries nouvelles ou restructurées s'impose dans un contexte de légère régression. Ainsi de suite. La discussion est vite orientée vers les coûts de formation pour une future recherche d'emploi dans ou en dehors de la profession.

Pour le comité Inter, on peut envisager une accélération du rapprochement PQR-PQN dans les dossiers à venir après 2012, car on sera au bout des concentrations parisiennes. Les prochaines évolutions se feront essentiellement dans la presse de labeur et la PQR.

Le comité syndical a reçu mardi 28 février les camarades de *France-Soir*.

Nous leur avons demandé de transmettre leur CV spontanément aux ressources humaines de tous les journaux de PQN, et parallèlement, de nous communiquer des documents qui nous permettront de connaître leur situation personnelle afin que, si des pistes d'emploi se dégagent, ne puissions les attribuer en fonction des critères syndicaux. Le mandataire liquidateur de *France-Soir* a transmis la liste des licenciés à recaser à toutes les rédactions parisiennes. Mais à l'heure où ces lignes sont imprimées, aucun de

nos camarades ne nous a communiqué les renseignements demandés. Le monde du syndicat n'a définitivement plus rien à voir avec celui des Bisounours, il serait temps que tous le comprennent.

*Les Échos*. Dix correcteurs ont changé de statut. Après des envois réciproques de lettres recommandées, et de la part de la direction une annonce de licenciement avec une date si les correcteurs n'acceptaient pas ses conditions. Ils sont devenus rédacteurs spécialisés, chargés de la correction. Deux suiveuses ont été embauchées en CDI dont une avec un travail à temps partiel à 70 %. Le salaire différencié proposé par la direction a été refusé par 9 correcteurs sur 10. Ils ont obtenu un salaire égal pour tous (médian des propositions patronales moins le salaire de la personne qui a accepté). Les correcteurs sont donc devenus journalistes en conservant l'égalité de traitement, la définition du statut d'ouvrier du Livre, leur histoire.

Reste à vivre dans la rédaction. Cette dernière subit un plan de départs volontaires, et se trouve confrontée à la fin de l'année à la dénonciation des accords d'entreprise.

*Le Parisien*. Au *Parisien*, le nombre de candidats au plan de départs volontaires a dépassé le chiffre demandé par la direction...

Pour l'édition, après une certaine mobilisation, l'élan est retombé. Des jugements au conseil de prud'hommes de Paris vont avoir lieu en juin, les travailleurs à domicile doivent se remobiliser, prendre leurs affaires en main, investir le syndicat et les mandats dans les entreprises.

Comme tous les syndiqués d'ailleurs, nous ne pouvons plus nous payer de mots. Saurons-nous agir collectivement, dans le sens de nos intérêts, de celui de ceux qui nous suivent ? C'est dans un contexte syndical CGT pour l'instant toujours désuni que nous évoluons. 2012 et sa crise nous pousseront-ils sinon à l'unité, du moins à apprendre à nous serrer les coudes ? C'est en tout cas le choix que fait le Syndicat des correcteurs et des professions connexes.



## Comptes rendus des comités syndicaux

### Comité syndical du 28 octobre 2011

Présents : Anne Hébrard, Christophe Versailles.

Excusées : Annie Pajnic, Susan Watelet-Riou.

#### *Le Parisien*

Bruno Monthureux, délégué syndical du *Parisien*, était invité au comité syndical.

#### *Cantonade*

Le numéro 221 est parti mardi par La Poste.

#### *La Tribune*

Le plan social est appelé « plan de sauvegarde de l'emploi ». En procédure de sauvegarde, *La Tribune* fait payer à l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS) 80 % du coût de son plan social. Reste à l'entreprise à l'appeler « plan de sauvegarde de l'emploi » afin d'espérer économiser 1,7 million d'euros pour 16 salariés en moins. Le comité d'entreprise s'est prononcé contre mardi 25 octobre.

Par ailleurs, selon *Le Journal du Dimanche*, l'entreprise aurait pu débloquer 5 millions d'euros d'un de ses comptes au Crédit Industriel et Commercial...

#### *France-Soir*

Vers la nullité de la procédure de licenciement économique à *France-Soir*? Alexandre Pugatchev annonçait pour fin novembre 89 licenciements économiques afin de procéder à un « plan de sauvegarde de l'emploi » pour les 38 heureux salariés restants. La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – ou Direccte –, consultée, l'a interpellé sur la valeur des reclassements proposés. La Direccte constate la carence du plan proposé, qui devrait emporter sa nullité. C'est le tribunal de grande instance qui doit décider. Par ailleurs, M<sup>me</sup> Vulvert, l'ancienne directrice du journal, présentera dans le mois le projet de reprise qu'elle avait évoqué récemment. Elle souhaite obtenir le soutien du gouvernement afin de limiter la diminution des effectifs à une trentaine de personnes. La masse salariale pourrait selon elle passer de 12 à 8 millions d'euros.

#### *Comité Inter*

Voici le mail envoyé le 19 octobre, resté sans réponse : « [anne.hebrard@gmail.com](mailto:anne.hebrard@gmail.com) à Gérard Letréguilly, Olivier Blandin, Pascal Leboulch, Maya, Marc Peyrade 19 octobre 2011 11:44 Mais où est passé le logo des correcteurs? Bonjour, Pouvez-vous m'expliquer pourquoi le logo des correcteurs a disparu des publications du comité Inter, dont nous faisons partie à part entière et ce depuis des dizaines d'années sans interruption??

*J'espère que vous ne nous ne tenez pas rigueur du fait que nos moyens (nuls en prise en charge dorénavant) ne nous permettent plus d'assister aux réunions du comité Inter, réunions que nous avons suivies assidûment tant Eric Zivohlava que moi-même durant toute la durée de nos mandats respectifs; chaque lundi nous étions là, même s'ils étaient annulés au dernier moment.*

*Nous nous sommes expliqués avec Marc Peyrade de cet état de fait, conjoint à la modification profonde du syndicalisme.*

*Nous sommes représentés aux réunions du comité Inter dorénavant par Philippe Cols, qui bénéficie du mandat du comité syndical, et malgré nos plannings de salariés ordinaires, sommes toujours présents pour nos mandants.*

*Dans la période tragique qui s'annonce, la solidarité est crucialement de mise.*

*En attendant que cette petite erreur matérielle soit réparée, veuillez recevoir, chers camarades, mes salutations fraternelles.*

*Anne Hébrard, secrétaire déléguée adjointe du Syndicat des correcteurs »*

#### *Les Échos*

Francis Morel nomme une nouvelle direction des ressources humaines.

### Comité syndical du 28 novembre 2011

Présents : Annie Pajnic, Anne Hébrard, Christophe Versailles, Francis Willems.

Excusés : Claire Gignan, Susan Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie.

Invités : Éric Zivohlava, Philippe Cols.

#### *La Tribune*

Le titre a été déclaré en cessation de paiements par Valérie Decamp, la directrice. Le plan social d'entreprise prévu est donc annulé. Les repreneurs éventuels ont jusqu'au 16 décembre pour déposer leur dossier auprès du tribunal de commerce, qui décidera le 5 janvier 2012 de la poursuite du journal ou de l'arrêt de la parution.

#### *Ateliers techniques*

Les titres qui conservaient un atelier Livre ont semble-t-il décidé de les fermer en même temps. C'est le cas pour la Société de Gestion Poissonnière (*L'Humanité*), qui ferme au 1<sup>er</sup> décembre, et pour Boétie Compo (*Les Échos*), avant la fin de l'année. Reste à négocier le passage des correcteurs encore ouvriers du Livre vers les rédactions, sous le statut journaliste. Une camarade qui roulait à *L'Huma* depuis des années décide de quitter la profession et de bénéficier de l'indemnité prévue par les accords RECAPP dans ce cas.

### Comité inter du Livre parisien

Francis Willems, secrétaire délégué adjoint, est adoubé par nos camarades qui lui demandent des fonds pour les actions. Francis rétorque en demandant la réintégration du logo des correcteurs dans tous les tracts et déclarations. Négo à suivre.

La situation est donc délétère, avec deux titres de la presse quotidienne nationale au bord du gouffre, une crise d'une ampleur sans précédent dont les patrons s'emparent afin de bloquer et réduire l'embauche.

#### L'Équipe

Après les licenciements en cours au *Parisien*, les chefs des différents services demandent aux salariés approchant la soixantaine s'ils n'ont pas des désirs d'ailleurs, la direction étant « prête à se montrer généreuse ».

---

### Comité syndical du 22 décembre 2011

Présents : Annie Pajnic, Christophe Versailles, Anne Hébrard, Francis Willems.

Excusées : Susan Watelet-Riou, Isabelle Petit.

Invités : Éric Zivohlava, Philippe Cols.

#### La Tribune

Les dates ont changé : les éventuels repreneurs ont jusqu'au 6 janvier 2012 pour se faire connaître, le tribunal de commerce tranchera le 23 janvier. Le SPQN voudrait pouvoir envisager une solution papier, pour continuer à capter les aides de l'État.

#### France-Soir

Pougatchev refuse toute autre solution que le tout-Web, au détriment des salariés.

#### L'Humanité

La dernière correctrice ouvrière du Livre acquiert le point 115.

#### JO

Les typos ont quitté le GIA, entraînant à leur suite les rotativistes. Les cadres, les correcteurs et les photgraveurs regrettent cette explosion de la structure unitaire en ces temps troublés, ce qui augure mal du futur.

#### Archives

Les archives seront ouvertes pour un début de classification au milieu 2012.

#### Comité Inter

L'axe des discussions au comité Inter des mois de novembre et décembre a porté principalement sur la stratégie à adopter pour éviter le passage de *France-Soir* au tout-numérique et le licenciement de 87 salariés de la rédaction et la mise à mal de Roto francilienne. Rencontre au ministère de la Culture le 10 novembre avec Vincent Pereyngne, Assemblée nationale, Sénat,

Matignon, puis tenue le 12 décembre d'une table ronde au SPQN avec Pougatchev puis Vulvert, blocage du CE extraordinaire du 13 décembre, et diverses actions (Hédiard, Arc de Triomphe, tractage et collage d'affiches). Toutes ces actions n'ont cependant pas fait plier Pougatchev. Notre logo (ancien) est apparu un court instant sur un communiqué, puis a de nouveau disparu.

#### Site du syndicat

Le bébé, concocté par un des syndiqués, est prêt à naître, probablement avec la nouvelle année. Il en coûtera 1.500 euros au syndicat.

#### Les Échos

La direction propose à neuf des dix correcteurs Livre en pied de signer un contrat individuel pour passer sous le statut journaliste, les menaçant de licenciement économique en cas de refus. Quid du dixième ?

#### Sortie de la profession

Une rouleuse a décidé de quitter le métier, après des années de travail en presse. Nous attendons une réponse de la CAPSAG quant à l'indemnisation qu'elle a demandée, conformément aux accords RECCAP.

---

### Comité syndical du 23 janvier 2012

Présents : Claire Gignan, Francis Willems, Annie Pajnic, Susan Watelet-Riou, Christophe Versailles, Anne Hébrard.

Excusée : Isabelle Petit.

Invité : Éric Zivohlava.

Prochaine assemblée générale du syndicat

Elle est fixée au samedi 21 avril, veille du premier tour de l'élection présidentielle, à 13 h 30. Le bulletin *Cantonade* sera expédié vers le 7 avril, la fabrication commencera vers le 15 mars, la remise des copies est donc fixée au dimanche 18 mars dernier délai.

#### Comité inter du Livre parisien

Les différents comités Inter du mois de janvier ont porté sur les actions à mener pour essayer d'infléchir la position de Pougatchev sur l'arrêt du papier et le passage au tout-numérique de *France-Soir*. Le plan de reprise proposé par Christiane Vulvert, floue sur ses appuis financiers, n'a convaincu ni le ministère de la Culture ni le SPQN. Le plan de sauvegarde est donc prolongé de six mois, avec un effectif réduit, et des difficultés à venir pour Roto francilienne.

Du côté de *La Tribune*, ne resteraient que deux repreneurs potentiels, avec suppression de la version papier.

Une proposition de société coopérative et participative (SCOP), lancée par Infocom, a été mise aux voix au cours d'une AG, sur 94 votants, 38 voix pour, 55 contre.

Résultat des courses lundi 30 janvier au tribunal de commerce.

### **Édition**

Si la situation des correcteurs dans l'édition ne s'arrange guère (statut d'auto-entrepreneur imposé par les éditeurs, rémunérations insuffisantes, etc.), certains y trouvent matière à faire de l'argent. Ainsi, un des membres du syndicat a été contacté par une association qui propose aux correcteurs (qu'elle connaît mal) d'intégrer une structure dans laquelle, moyennant quelques euros, ils pourraient rencontrer d'autres intervenants de la chaîne graphique et même louer des locaux... c'est-à-dire reverser leurs frais d'atelier à ladite association et payer pour avoir le privilège de rencontrer des éditeurs. Quelques associations de ce genre ont déjà été repérées, le phénomène est à surveiller

### **France-Soir**

La clause de sauvegarde a été prolongée jusqu'au 29 juin.

### **La Tribune**

Deux offres de reprise ont été présentées devant le tribunal de commerce ce lundi, après l'abandon d'idée de SCOP par Infocom, les deux tiers des salariés ayant rejeté ce projet : le fonds LFPI – pour un journal sur le Web ; et France Économie Région et Hi-Média, qui présentent un projet d'hebdo couplé à un journal Web et reprendraient 51 salariés, la meilleure offre pour les salariés du journal, qui la soutiennent. Décision du tribunal le 30 janvier.

### **JO**

Huit adhérents d'Infocom ont basculé vers le SGLCE, qui a tenté de créer un GIA parallèle mais a l'air de vouloir revenir sur sa décision de scission.

### **Metro**

Les négociations annuelles obligatoires commencent chez *Metro* avec une nouvelle direction provenant de TF1 (pour rappel, TF1 a racheté ce gratuit l'été dernier après six licenciements économiques). Traditionnellement, dans le groupe TF1, les syndicats négocient en amont, et ça redescend plus ou moins sur les filiales, en fonction de la rentabilité de celles-ci.

Cette année, les syndicats présents chez TF1 – sauf la CGT, qui a refusé de signer l'accord NAO TF1 – ont négocié une enveloppe réservée aux augmentations individuelles de 2,4 % à partir de mars 2012 (!). Une enveloppe supplémentaire de 1 % correspondant à la masse salariale de ceux dont le salaire n'excède pas 2 600 euros bruts par mois devra être répartie par chaque hiérarchie sur cette catégorie de personnel, étant précisé qu'un minimum garanti de 30 euros devra être versé pour tous ceux ayant normalement travaillé (?).

De plus, 0,2 % de la masse salariale sera consacré au réajustement des salaires au titre de l'égalité professionnelle hommes-femmes.

Chez *Metro*, les salariés n'ont pas été augmentés collectivement depuis 2009. La nouvelle direction, qui ne jure que par les augmentations au mérite, ne semble pas disposée à inverser la tendance, d'autant que les résultats pour l'année 2011 ne sont pas bons.

### **Revalorisation salariale**

Les négociations salariales avec le SPQN n'existent plus depuis deux ans. Le SGLCE propose par courrier que les syndicats de bonne volonté se rencontrent afin de remettre sur pied des négociations dignes de ce nom.

## **Comité syndical du 28 février 2012**

Présents : Anne Hébrard, Annie Pajnic, Francis Willems, Christophe Versailles, Claire Gignan, Susan Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie.

Excusée : Isabelle Petit.

Invités : Alain Préhu, Jean-François Giorgetti, Stéphane Violet, Éric Dally, Thierry Porré, Philippe Cols, Éric Zivohlava.

### **Licenciés de *La Tribune* et *France-Soir***

Les syndiqués licenciés sont au nombre de deux pour *La Tribune*, cinq pour *France-Soir*. Pour la première fois en presse quotidienne, nous avons affaire à des licenciements secs. Une réunion a eu lieu au SPQN le 14 février, afin de mettre en place une commission de reclassement ; il est demandé aux employeurs du SPQN de prendre en charge les chômeurs. Mais dans le contexte actuel de la presse, les espoirs de reclassements sont ténus. Les administrateurs judiciaires chargés du sort des ex-salariés des deux journaux doivent envoyer à tous les DRH de presse quotidienne la liste des salariés susceptibles d'être reclassés prioritairement, mais il y aura très peu de places pour les centaines de licenciés. Pour sa part, et dans la mesure où le comité syndical aurait des pistes, il met en place des critères classiques de priorité (ancienneté, âge, charges de famille, activité syndicale). L'un des correcteurs de *France-Soir* part directement à la retraite.

### **Les Échos**

Un accord tripartite syndicat-Boétie Compo-Les Échos SA a été signé. Le cassetin passe intégralement de Boétie Compo (convention Livre) dans la rédaction des *Échos* à partir du 1<sup>er</sup> février 2012, sous la convention journaliste, avec 10 postes au point 165, les correcteurs travaillant sous la dénomination de rédacteur spécialisé chargé de la correction du titre. Neuf correcteurs ont signé l'avenant au même salaire médian pour tous, comme ils s'y étaient engagés. La dernière embauchée a refusé, arguant du contrat proposé par la direction qu'elle avait signé auparavant, et l'avantageant pour le salaire au détriment des autres correcteurs.

### Mutuelle de la presse

L'appel à candidature pour les délégués est lancé d'ici au 13 mars.

### Capsag

Éliane Cellery-Meunier, correctrice à *L'Humanité*, est désignée par le comité syndical pour occuper le siège dévolu au syndicat des correcteurs au sein du conseil d'administration de la Capsag.

### Le Parisien

Selon le délégué syndical du *Parisien*, la direction souhaite supprimer 19 postes sur 19 dans le service correction. Les ouvriers du Livre du prépresse ne sont pas éligibles au plan Imprime.

Les revendications des correcteurs sont les suivantes : 1) maintien d'un service de réalisation avec les effectifs suffisants pour faire face à l'ensemble des

tâches techniques qui entreront dans son périmètre; 2) maintien d'un service correction en charge de la relecture en première du tronc commun, du message électronique des unes des éditions régionales (de l'entrée des séquences régionales une fois la linéarité mise en œuvre), mutualisation du supplément Éco, abandon de tout préalable statutaire et des tripatouillages conventionnels.

### Metro

La négociation annuelle obligatoire s'est conclue sur un constat de désaccord, seules les augmentations individuelles perdurant. Le titre s'est arrêté une semaine, le temps d'envoyer la rédaction en formation pour passer au *reverse publishing*, ce qui signifie que la rédaction écrira désormais pour le site Web, la version papier du journal étant puisée dans les articles qui y auront été publiés.



## Nouvelles brèves de la presse

### Journalisme et Internet

L'École supérieure de journalisme de Lille veut former en 5<sup>e</sup> année d'études, master 2, des journalistes à « dépasser la simple approche éditoriale ». Ce master débute à la rentrée 2012-2013 et se nomme « Journalisme, design, développement ». En sortiront des « designers d'information », des « journalistes-développeurs », des « chefs de projet numérique », fonctions présentées comme autant de « nouveaux métiers ». L'année se déroulera autour de l'aboutissement de projets en partenariat avec des sites Internet de titres de presse. Le coût annuel est le même que celui de la formation initiale, 3 900 euros. L'école de Lille a constitué un concours commun (le Pemep) avec deux autres écoles « reconnues par la profession », l'Institut

pratique du journalisme (lui-même associé à l'université de Dauphine) et le Centre de formation des journalistes (rue du Louvre).

### À quoi sert Internet ?

L'Observatoire des usages de l'Internet rend compte mensuellement de la progression de l'Internet. Désormais, 65 % des internautes sont inscrits sur un site communautaire, la quasi-totalité des moins de 24 ans. Mais seulement 19 % écrivent via des forums. Les utilisations majeures? Les vidéos, la musique, la comparaison des prix d'articles. Pour cette dernière utilisation, ce sont les retraités qui dominent (ceux qui, avec le temps, ont de l'argent). Ce besoin de comparer est net pour les jeunes adultes et pour les ménagères.

### À quoi servent les journaux imprimés ?

La presse magazine féminine s'empare de ces pratiques de comparaison et multiplie des forums de discussion afin de créer une connivence entre les lectrices. Appelés « *brand-sisterité* », ces lieux d'échanges permettraient un « *F-effect* », selon les publicistes.

Mais une nouveauté ressort de ces pratiques, l'utilisation de l'imprimé. Si des femmes s'intéressent à la sélection, à la découverte, souhaitent être rassurées sur des produits via la Toile, la télé, la radio, des publicités, elles font davantage confiance aux journaux imprimés et payants pour être au courant des tendances, des nouveautés et de l'intérêt des produits.

## **Comptes rendus des comités Inter du Livre parisien**

### **Lundi 6 février 2012**

Romain Altmann, Olivier Blandin, Philippe Cols, Dominique Durant, Christian Lefranc, Gérard Letréguilly, François (IDN), Nicolas Masson, François Vida, Francis Willems, Eric Zivohlava.

**Réunion prévue au SPQN le 14 février à 18 heures.**

#### **La Tribune**

Dans le cadre des licenciements, les indemnités sont plafonnées à 74 000 euros pour les personnes ayant plus de quinze de maison.

Paris portage : les indemnités se situent entre 3 000 et 15 000 euros.

#### **Typos licenciés syndiqués**

*La Tribune* : 5

*France-Soir* : 10 + 12 suiveurs

#### **Correcteurs syndiqués**

*La Tribune* : 2

*France-Soir* : 4 + 1 suiveur

#### **Plans pour renforcer les imprimeries :**

Rapatrifier le *Turf* vers Pop, Lagardère à Hélio Corbeil  
Renforcer la distribution.

Lister les possibilités d'emploi dans les sièges éditoriaux, les imprimeries, la distribution.

Voir les aides et actions envisagées du côté des éditeurs et du gouvernement.

#### **France-Soir**

Une commission de suivi est créée pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Sur le site du CNRJ, aucune offre d'emploi pour les journalistes, la dernière offre date du 12 novembre 2009...

Fermeture des imprimeries d'Istres et de Nantes, groupe Amaury.

### **Lundi 20 février 2012**

Pas d'Inter.

### **Lundi 27 février 2012**

Olivier Blandin, Philippe Cols, Dominique Durant, Christian Lefranc, Gérard Letréguilly, Nicolas Masson, Francis Willems.

#### **Groupe Amaury**

Courrier au directeur général du groupe, Philippe Carly.

#### **Le Figaro**

Le portage est confié à la société SDVP.

#### **La Tribune**

Les licenciements sont effectifs au 15 février.

Une partie des exemplaires du *Monde* seront tirés par les imprimeries La Lorraine et celles de *Ouest-France*, *La Dépêche*, *La Provence* pour être à midi dans toutes les grandes villes.

#### **Capsag**

Il est nécessaire d'améliorer le départ des permanents.

#### **Groupe Le Monde**

Un nouveau directeur à l'imprimerie du Monde couvre le poste du pôle fabrication.

#### **Presstalis**

Un accord Mondadori-ARDP a été trouvé. La patronne, Mme Couderc, prévoit l'équilibre financier pour fin 2012. Pas de nouveau plan de départ.

### **Lundi 5 mars 2012**

Olivier Blandin, Dominique Durant, Christian Lefranc, Gérard Letréguilly, Nicolas Masson, Francis Willems.

Réunions avec le SPQN, par secteurs :

Première réunion le 5 mars après-midi sur la distribution (*Néopresse*, *SDVP*, *Figaro*, kiosquiers...). Quelles sont les solutions d'emploi possibles (35 gars sur le carreau)?

Pour les sièges éditoriaux, 170 emplois, principalement des journalistes, sont en attente de solutions.

Discussion sur la CPEF3P, prévue par les accords de 2009.

Quid de la possibilité d'aide de la Capsag pour les suiveurs, éventuellement des indemnités de sortie.

Il reste pour les imprimeries deux leviers : la charge de travail et la Capsag.

Point d'accord entre Sueur et Riccobono

Basculement de *Metro* vers l'imprimerie du *Figaro*.

#### **Le Parisien**

Quatre CE extraordinaires prévus : sur 370 personnes au sein de la rédaction, la direction voudrait supprimer 50 postes.

## Rencontres prévues

Le 7 mars, avec le SPPS.

Le 13 mars, discussion sur la protection sociale, à 14 h 30 à Audiens.

## Jeudi 19 mars 2012

Présents : Romain Altmann, Olivier Blandin, Philippe Cols, Dominique Durant, Christian Lefranc, Gérard Letréguilly, François (IDN), Nicolas Masson, François Vida, Francis Willems.

Demande de rencontre avec le groupe Amaury  
Un rendez-vous est prévu pour le 26 mars à 15 h 30.

### Imprimerie de *France-Soir*

Une rencontre le jeudi 12 mars au SPQN avec le directeur des affaires financières de *France-Soir*, la DRH et le directeur de Roto francilienne.

L'objectif de cette réunion était de rappeler à *France-Soir* qu'ils avaient des engagements au regard des accords signés en 2009, en particulier les accords Imprime, et des responsabilités dans la fermeture de Roto francilienne.

*France-Soir* répond ne plus faire partie du SPQN depuis le 14 décembre, vu qu'ils n'ont plus de support papier et qu'à ce titre ça les dégage de leur responsabilité dans le règlement social (7 salariés) qu'ils rejettent sur l'imprimeur (Sablon, donc Pugachev, à 80 %). La vente de la machine permettrait selon *France-Soir* de financer les départs...

Rousseau pousse vers une liquidation négociée.

Mais si *France-Soir* ne paye pas, les éditeurs paieront.

La réunion est annulée faute de participants, la DRH n'ayant pas jugé utile de se déplacer.

Trois réunions prévues avec le SPQN

Sur le portage, l'impression et les sièges éditoriaux.

Tous les camarades sont sortis sauf les salariés protégés.

Le site ne fonctionne pas comme prévu (3,7 millions de clics annuels pour une prévision de 4,7 millions et 80.000 euros de recettes publicitaires pour les deux premiers mois pour 1,2 million prévu) ce qui entraîne une fuite en avant des salariés qui cherchent ailleurs.

### Sur le dossier *Le Monde*

Sueur et Riccobono se disaient prêts à signer un accord mais celui-ci achoppe sur les coûts de fabrica-

tion de *Télérama*, prévu pour un cahier de 48 pages, mais qui en fait 64, ce qui entraîne une augmentation de coûts (500.000 euros).

### Imprimerie d'Ivry

Mouvement du bureau parisien des cadres, deux arrêts de travail suite à la non-réponse de la direction sur les solutions de reclassement.

### Réunion du 26 mars avec le groupe Amaury.

Le comité Inter se dit prêt à soutenir l'intégration d'une qualification de correcteur dans la grille maison, et prévoit une rencontre avec Bruno Monthureux, délégué syndical du *Parisien*.

### Mutuelle

Réflexion des camarades de la mutuelle, sur ce que pourrait être un nouvel accord qui définirait la protection sociale.

Risque de désaffection de la protection sociale Audiens, au sein des sièges éditoriaux, en particulier du groupe Amaury, avec un désengagement du cadre solidaire.

Solutions proposées : mise en place d'un ticket solidaire qui fixerait le cadre de la protection mutualiste.

Pour info, *Le Figaro* est déjà sorti du module PQN.

### Reclassement

Les chiffres : entre *La Tribune*, *France-Soir* et les suiveurs du JO nous arrivons à 28 camarades en attente de solutions de reclassement. Il y a quelques places au JO mais c'est très limité.

Trouver des solutions de reclassement auprès du SPQN dans le cadre de la minute discutée le 14 décembre.

Pour le portage, des reclassements se font au fur et à mesure. Dix de nos camarades sont reclassés (sur dix-huit).

Mais on ne réglera pas la question des imprimeries (charge de travail) de la même façon que celle des sièges éditoriaux (possibilités d'emplois).

Proposition de fonctionnement et évolution du bureau de l'Inter :

Elargir la discussion, le débat au plan national, en ayant tous les quinze jours une réunion avec le secrétariat fédéral, pour pouvoir anticiper les futures concentrations envisagées au sein de la PQR.



# Assemblée générale

ordinaire du 5 novembre 2011

L'assemblée commence devant vingt personnes.

**Anne Hébrard.** – Bonjour, aujourd'hui 5 novembre 2011, 13 h 35, l'assemblée des correcteurs est ouverte. Comme le quorum n'est pas atteint, par respect des statuts, l'assemblée générale ordinaire reprendra à 13 h 50. La salle fermant à 17 heures, les débats prendront fin au plus tard à 16 h 30.

**Anne Hébrard.** – Il est 14 heures. Après la suspension de séance, l'assemblée générale des correcteurs du 5 novembre 2011 est ouverte.

**François-Georges Lavacquerie.** – Nous devons désigner un président de séance. Philippe Cols? Qui est pour? À l'unanimité, Philippe Cols est président de séance.

On n'entend pas les interventions de la salle. N'oubliez pas de venir ici, à la tribune, et de décliner votre identité afin que vos interventions soient audibles sur l'enregistreur.

**Philippe Cols, président de séance.** – L'assemblée générale ordinaire est déclarée ouverte. Premier point à l'ordre du jour : l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2011. Y a-t-il des interventions sur ce dernier que vous avez tous lu dans le dernier numéro de *Cantonade*? Personne... Nous mettons au vote l'adoption. Y a-t-il des personnes qui votent contre? Des abstentions? Adopté à l'unanimité. Les admissions. Deux admissions orales : Claire Durouvray et Routier Danaïs. Deux correctrices professionnelles depuis longtemps. Y a-t-il des oppositions, des abstentions? Les admissions sont votées. Passons maintenant au rapport oral de la trésorière.

**Susan Watelet-Riou, trésorière.** – Une actualité. Notre site syndical va être reconstruit – un informaticien professionnel s'en charge. Nous conjugons nos idées. Nos dépenses sont toujours les mêmes – nous

y veillons. La défense juridique de nos camarades, notamment. Avec une dépense exceptionnelle pour le classement de nos archives dans le plus important institut d'histoire sociale d'Europe.

Au sujet de la camarade qui avait eu quelques problèmes à continuer à rembourser un prêt d'honneur contracté il y a quelques années, elle a pris contact avec moi et nous sommes convenues d'adopter un nouvel échéancier. Les choses vont s'arranger. Cela dit, nous rappelons que nous ne consentons plus de prêts d'honneur aujourd'hui, et nous tenons à plutôt nous concentrer sur l'aide juridique. Ces camarades remboursent d'ailleurs les avances au fur et à mesure. Nous constatons, de ce point de vue, une certaine efficacité et un réel dynamisme. N'hésitez pas à prendre contact avec les personnes capables de répondre à vos problèmes juridiques. Sachez que, de toute façon, vous êtes soutenus.

**Philippe Cols, président de séance.** – Pas de questions? Nous mettons aux voix le rapport de la trésorière. Contre? Abstentions? Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport d'activité du secrétariat. C'est une première, il y a deux secrétaires délégués adjoints. C'est Francis Willems qui le lira à la tribune.

**Francis Willems, secrétaire délégué adjoint.** – Ce rapport est conjoint, mais nous ne le lisons pas encore ensemble. Bonjour camarades. Depuis le rapport paru dans *Cantonade* – vous l'avez sous les yeux –, la situation sociale et économique s'est encore aggravée.

Une crise s'impose dans chaque pays. Et pour l'Europe, le feuilleton du sauvetage de l'euro, avec, en regard, les « sacrifices nécessaires » qu'il faudrait accepter sans broncher, masque de plus en plus mal une réalité comptable : le dysfonctionnement des services publics et des entreprises.

Ainsi, aujourd'hui, nous en sommes à la vente, sur un site spécialisé, des biens de mairies ou conseils régionaux à cours de liquidités (vaisselle, mobilier, véhicules,

etc.) et à des procès d'entreprises qui ferment tel ou tel site jusque-là rentable parce que l'investissement est désormais jugé trop aléatoire pour le faire vivre...

Tout le monde attendait des solutions du sommet de Cannes, là où Européens, Nord-Américains, Chinois et autres se sont réunis dans ce qui n'apparaissait pas encore comme une panique mais déjà comme une urgence. Il en ressort des décisions lourdes de sens. La Banque centrale européenne décide de rendre le crédit moins cher en pleine restriction des règles de ce dernier. La crainte d'une récession devient donc plus qu'une crainte. Une sorte de fatalité où il s'agit de suivre en se préparant à sauver non plus l'ensemble mais ceux qui le pourront.

2012 se présente comme une année de délitement où, foin des explications sur la crise et les catastrophes, le pire semble devant nous.

Pour le secteur des médias, depuis le temps que nous le redoutions, le monde de la presse, le nôtre, se fissure de partout. Une procédure de sauvegarde est en cours pour deux titres, *La Tribune* et *France-Soir*, et les problèmes de trésorerie, pour la quasi-totalité des titres de presse, quotidienne ou périodique, s'imposent inéluctablement, mois après mois.

Au moment où on voudrait que nous nous voitions la face, il nous semble que notre syndicat est au bout d'une de ses vies. Mais il en aura d'autres, n'en déplaise à ceux qui nous ont déjà enterrés. Même si les effets structurels sont importants et déterminants dans l'action syndicale, ils ne peuvent pas remplacer celle-ci.

Le syndicalisme des plans sociaux, ce n'est pas nouveau en presse. Et ses conséquences – vieillissement des adhérents, érosion de la présence militante, inadaptation aux nécessités professionnelles issues de l'utilisation de l'électronique et de sa rationalisation –, cela fait des dizaines d'années que nous les constatons. Que cela soit à l'intérieur de notre syndicat, pour les autres syndicats « frères » et même pour l'ensemble du secteur, directions comprises.

Non, chez nous comme sans doute chez d'autres, les programmations, les plans, y compris de disparition du voisin, tombent l'un après l'autre. Et le réflexe qui semble bien naturel d'essayer de marcher sur la tête de ce dernier, afin d'éviter que l'eau ne monte à ses propres chevilles, n'arrive même pas à dépasser une stratégie au jour le jour...

Dans la presse, la distribution, l'impression, ce n'est pas l'implosion annoncée, la « nouvelle ère » qui commence. C'est, partout, y compris dans la constellation CGT de la communication, l'incapacité de lutter aux côtés d'autres catégories, structures, secteurs. Si ce n'est, pour notre modeste organisation, pas l'art de manier la pelle pour nous enterrer plus vite, afin de continuer à croire travailler à différer la sienne...

Pourtant, l'effet de taille des licenciements impose une action commune. Jeudi 3 novembre, la liquidation judiciaire de la Comareg est effective. Le pôle presse gratuite du groupe Hersant Média avec *Paru Vendu* et le centre d'impression HebdoPrint. Il s'agit de 1 650 salariés jetés au chômage.

Un plan social de cette taille est unique en presse. Pourtant, *Paru Vendu* était encore, il y a moins de dix ans, le titre phare de la presse gratuite d'annonces, 280 journaux gratuits qui tiraient à des millions d'exemplaires chaque semaine. Internet a balayé le tout en quatre ans et l'agonie n'a pas traîné. Le projet de la direction du groupe Hersant? Renégocier sa dette afin que les banques y renoncent, dans le but de fusionner avec un autre groupe!

Il est légitime, dans cet embrouillamini, de chercher à comprendre qui en tire profit. Et pour qui?

Pour la presse quotidienne nationale, les derniers ouvriers du Livre du prépresse, hormis le *Journal officiel*, sont placés au pied du mur. Qu'il est déjà loin le temps – janvier 2009 – où le responsable parisien de l'impression affirmait dans *Filpac CGT* que « dans le cas d'un sureffectif constaté, il faudra, bien entendu, examiner les reclassements dans la branche et dans les groupes de presse » [...] et que « les fonds publics ne doivent pas être détournés, afin de ne financer que des plans sociaux dans le nouvel accord interprofessionnel du 7 janvier 2009 ».

Pour ces salariés du prépresse, nous pouvons *a minima* constater que les caisses de la Capsag sont désormais sollicitées principalement pour les métiers de l'imprimerie, à travers le plan Imprime. Il faut rappeler à cette occasion que son président est Gérard Letréguilly (SIP) et son vice-président Jean-Pierre Guérin (SPQN)...

L'important pour nous correcteurs, ouvriers, journalistes, c'est que les cotisations que nous avons versées ne puissent plus être utilisées pour nos annexés 3 non titulaires ou titulaires. Ces salariés avaient pourtant été reconnus comme utiles à la fabrication des journaux à travers les listes qui ont été déposées au ministère du Travail en 2005. Et il ne leur resterait plus que Pôle Emploi comme perspective, alors qu'ils travaillent en presse depuis des années, voire depuis plus de dix ans?

### *Le Parisien*

Une dizaine de suppressions de postes de correcteurs est annoncée, selon *La Correspondance de la presse*. La permanence actuelle n'est même pas évoquée. Reste le chiffre de quatre futurs rédacteurs-réviseurs... De la logique de l'utilisation des plans sociaux pour la stricte baisse de la masse salariale...

### *Les Échos*

Un projet de minute catégorielle en vue d'acter le passage des correcteurs dans la rédaction avec

changement de statut a été donné à la direction. Nous nous appuyons sur ce qui s'est déjà fait dans les autres quotidiens, mais la direction tergiverse. Sa dernière réponse étant qu'il faut attendre l'installation de la nouvelle direction. Pourtant bien connue, puisque c'est en partie celle avec qui nous avons à faire depuis des années... au *Figaro*. Un accord de prime dite « Sarkozy » a été signé, pour un montant de 450 euros brut.

#### *L'Humanité*

La Société de Gestion Poissonnière doit fermer ses portes à la fin novembre. Nous devons donc renégocier la minute catégorielle pour ce qui concerne notamment la permanence, qui s'effectuait encore sous le statut d'ouvrier du Livre.

#### *Journal officiel*

Une élection a permis de désigner un nouveau cadre au point 130.

#### *La Tribune*

Les détails du plan social sont attendus de manière imminente. C'est dans les jours qui viennent que les lettres de licenciement seront envoyées. Une grève de la fabrication a eu lieu il y a une dizaine de jours. Contre l'avis de beaucoup de journalistes...

#### *France-Soir*

L'actuel patron veut supprimer l'impression du titre et licencier presque 90 salariés sur 130. L'ancienne directrice a proposé un plan de rachat avec seulement une trentaine de suppressions de postes, le coût de fabrication passant de 12 à 8 millions d'euros. La réponse tient à notre mobilisation afin que le tribunal permette au titre de tenter de se relancer. Un rassemblement aura lieu devant le ministère de la Culture, le 10 novembre, à 11 h 30.

Comme annoncé, les nouvelles ne sont donc pas réjouissantes. Avec un secteur entier dans la tourmente, avec des tentations au repli généralisé et des petits arrangements pour ses proches en cours. En ce qui concerne la permanence, son fonctionnement est erratique. Pourtant, des remplacements existent dans à peu près l'ensemble des titres. Les vieux démons – la « souveraineté des équipes » – de jadis ressurgissant. La gestion entre « bons copains », les allégeances diverses et autres mixtures peu ragoûtantes mais qui permettent de vivre.

Le nouveau dans l'affaire, c'est la mise au chômage *de facto* de camarades qui ont acquis des droits dans différents accords. Ces droits, le syndicat est là pour les défendre.

#### **Comité Inter**

Subitement, un nouveau comité est apparu sur le papier : le comité Inter-CGT. Des déclarations dans la presse informent que, pour le prépresse, il est composé d'Info'Com CGT... À nos demandes par écrit

à nos camarades aucune réponse. Au risque d'être impudents, rappelons que nous avons toujours participé à toute action de solidarité dans la presse. Ainsi notre offre de faire monter des imprimeries 20 camarades, afin qu'ils deviennent correcteurs dans la prépresse. Offre qui, reprise dans l'accord Imprime, est devenue curieusement, pour les imprimeurs, « leurs postes »...

#### **Congrès Filpac**

Pour notre fédération, notre lutte aux côtés des précaires trouve toute sa place dans l'organisation. Nous sommes à ses yeux un syndicat de précaires recentré sur l'édition. À cela nous répondons « pourquoi pas ? » mais pas que.

Tout d'abord, nous avons une cinquantaine de mandants sous le statut ouvriers du Livre. Que deviennent-ils ? Et puis il nous paraît évident qu'un syndicat CGT de la presse se doit de défendre aussi bien les professionnels en pied que ceux qui sont fragilisés par le chômage et par des modes de rétribution désastreux. Dès lors, c'est toujours des métiers et de leur défense qu'il s'agit.

Et c'est bien de cela qu'il s'agit pour l'ensemble des salariés de ce secteur comme dans tout le pays. Ce besoin de stabilisation dans un « statut minimal » et dans une « qualification reconnue », le tout constituant une ébauche de carrière, est présent dans tous les esprits – jusqu'aux... candidats à l'emploi de la magistrature suprême. Cette capacité à mobiliser contre la précarisation et à défendre des entreprises par un secteur peut se présenter comme la raison d'être de notre syndicat et, plus largement, des syndicats CGT de la presse et de la communication.

Et, là, l'année 2012 sera cruciale dans notre syndicat à travers l'activité réelle de nos adhérents dans les entreprises. C'est d'eux que nous tirons notre force et, d'abord, notre légitimité. Que la nécessité de prendre nos affaires en main se concrétise et que, à travers ces expériences, nous puissions avancer dans nos mobilisations.

Paradoxalement, notre métier existera autant que l'écrit, qu'elle que soit sa forme, et, s'il ne devait rester que les acteurs extrêmes de la chaîne de l'écrit sous une forme entièrement dématérialisée, ce serait l'auteur et le correcteur, le second œil.

Souhaitons que les syndiqués et travailleurs de l'édition, qui partent de bien plus bas, comprennent le message plus vite et réagissent bien plus fort dans les douze prochains mois. Cet ensemble, cette collectivité, en vaut la peine, d'abord dans une presse qui évolue, se transforme, et dans laquelle les inquiétudes, bien qu'elles soient certainement dévastatrices, peuvent tout autant motiver beaucoup autour de la revendication professionnelle, donc salariale.

Pour ces revendications, l'outil syndical est disponible. Sans permanents, sans prise en charge, nous

souhaitons néanmoins étoffer nos moyens tant de propagande que d'information. Nous sommes en mesure d'étoffer *Cantonade*, mais nous souhaitons également l'adosser au site syndical, actuel château de *la Belle au bois dormant*. Nous investissons pour cela. Il s'agit de rendre disponibles des informations d'actualité et des informations pratiques, afin de répondre aux questions de nos adhérents. Mais nous nous proposons pour cela d'inviter ceux qui participent déjà à l'élaboration de *Cantonade*, afin de comprendre les possibilités et les besoins immédiats.

Merci.

**Philippe Cols, président de séance.** – Des interventions? Des questions?

**Isabelle Petit.** – Un point sur la permanence, Sylvie Cazenave ne pouvant pas être présente aujourd'hui. Pour la permanence, tout a changé. Dans l'ancien système, on aurait parlé de « non-permanence ». Nous devons arriver à la fin des permanences, eh bien nous y sommes. Ou, plutôt, les demandes des casetins se résolvent la plupart du temps dans l'entreprise. Les raisons, maintenant, datent de nombreuses années – les départs en préretraite non remplacés, les contrats à durée déterminée plus rigides, les réductions généralisées des effectifs de chaque titre –, mais la conjonction de cette longue tendance avec la crise crée un effet de surplace depuis quelques mois.

La réalité d'aujourd'hui, ce sont des camarades qui se trouvent seuls et parfois démunis devant leurs démarches de recherche d'emploi. Il reste que nous demeurons à l'écoute de ces camarades, si nous pouvons les aider à refaire leur CV ou bien leur suggérer la manière d'aborder un employeur potentiel...

Il est à craindre que cette situation ne s'installe et que vous n'entendiez donc pas beaucoup parler de nous dans les prochains mois à la rubrique « Offre d'emplois ».

Des remplacements en presse existent, mais ils se font désormais de manière autonome. Nous savions tous qu'une mutation de l'emploi se déroulait ces derniers mois; elle s'est imposée par le non-emploi pour beaucoup.

**Philippe Cols, président de séance.** – Des questions? Je mets au vote le rapport oral d'activité. Qui est contre? Personne. Qui s'abstient? Deux personnes. Qui ne prend pas part au vote? Personne. Qui est pour? Vingt-trois. Le rapport d'activité oral est adopté.

Les questions diverses, des interventions?

**Éric Zivohlava.** – Bonjour. Je profite de notre assemblée générale, le lieu où nous pouvons nous rencontrer deux fois par an. Des camarades de *La Tribune*, de *France-Soir* et du *Parisien* sont présents. Peuvent-ils évoquer l'actualité de leur entreprise? Comme tout s'accélère entre le moment où *Cantonade* est envoyé à

l'impression et aujourd'hui, la réalité a déjà évolué et infirme ce qui a été écrit.

### Un point crucial aujourd'hui

Un point crucial : le possible licenciement de camarades, même si nous ne pouvons pas savoir aujourd'hui ce qui va se passer demain matin même. Je prendrai tout de même l'exemple de *France-Soir*, avec une décision qui, devant être prise, sera lourde de conséquences, même si nous espérons que le titre peut rebondir. Je prendrai l'exemple de *La Tribune*, où des licenciements vont avoir lieu mais où existe encore l'espoir que ceux qui resteront pourront participer à un titre, même si la pagination est réduite. Nous avons bien connu récemment des rebondissements étonnants, la découverte d'une somme importante sur un des comptes de l'entreprise. Espérons qu'il y ait des projets. Merci.

**Philippe Cols, président de séance.** – Des interventions?

**Stéphane Violet, délégué du personnel de France-Soir.** – Bonjour, camarades. Je voudrais ne pas trop contribuer à ce qui constitue une sinistreuse ambiante, ni verser dans une réaction trop affective pour ce qui se déroule à *France-Soir*. C'est vrai que M. Pougatchev, notre président-directeur général, croit prendre tout le monde de vitesse en décidant de basculer dans le tout-numérique sans respecter une phase d'expérimentation, d'observation, ainsi que le font tous les titres. Nous savons bien qu'ils ont tous en tête cette transformation, mais, là, c'est le dernier arrivé sur la scène, un nouveau dans la presse qui le fait. Il n'est plus solvable, le SPQN ne tient pas trop à le reconnaître comme un des siens parce qu'il va trop vite, et c'est lui qui avance. Après avoir réalisé des investissements notables, parfois hasardeux, voire insensés, il décide de faire des économies drastiques.

L'enjeu? La disparition des métiers associés à l'existence d'un titre papier mais aussi, pour ceux qui resteraient ou seraient amenés à étoffer cet hypothétique projet du tout-numérique, la disparition de toute qualification, de toute convention. Comme cela s'est déjà fait dans d'autres titres, les personnes qui arrivent directement pour travailler sur le Net ne sont pas considérées comme des journalistes, avec une carte professionnelle. Il a été dit que ces salariés devraient relever de la convention Syntec (1) des métiers de la communication et de la publicité.

Cela va donc trop vite pour le SPQN – et, bien évidemment d'abord, pour les personnes concernées – et la minute qu'il a signée comme ce qui nous a été

(1) Organisme patronal, la fédération Syntec veut « rassembler l'ensemble des métiers du savoir ». Elle représente plus d'un millier de groupes et d'entreprises dans les secteurs de l'ingénierie, des services informatiques, du marketing, du conseil. Elle s'occupe également de la formation professionnelle.

dit au ministère de la Culture nous l'indiquent. Ils vont tous dans ce sens-là, mais pas à cette vitesse-là.

Par ailleurs, lui-même croit-il vraiment à ce projet? S'il y croit de la même façon qu'il croyait augmenter les ventes du journal de 15 000 à 20 000 pour les porter à 200 000 exemplaires afin de le faire vivre deux années plus tard, il y a évidemment de quoi s'inquiéter, il y a de quoi douter de son investissement personnel en plus de l'investissement financier non négligeable. Mais cela ne nous mène pas à grand-chose, à savoir s'il est un précurseur d'une tendance lourde, à long terme, ou bien s'il effectue un retrait en deux temps – comme beaucoup le pensent –, afin, en définitive, de se désengager du site Web six mois plus tard. Après s'être rendu compte que les visiteurs du site sont là un peu par le hasard des référencement et non parce qu'ils sont attachés à ce titre, comme on peut déjà le constater pour d'autres quotidiens nationaux. Les plus grands doutes sont permis sur la viabilité de ce projet compris de son point de vue – qui n'est évidemment pas le nôtre.

Pour ce qui est de la réaction à ce coup de massue, certains ont fait une croix sur leur poste et cherchent un emploi ailleurs. D'autres s'accrochent. Je dirais tout de même qu'à *France-Soir* la mobilisation contre les signes avant-coureurs non pas de ce projet-là mais d'une gouvernance erratique, illisible, la résistance à ces premiers signes ont toujours été à retardement. On a souvent insisté, notamment sur le plateau technique, afin de donner des coups de semonce face à la suppression de certains services qui n'étaient apparemment pas les plus vitaux mais dont l'élimination traduisait un manque de connaissance du secteur.

Aujourd'hui, le rapport de forces ne nous est pas favorable. Seule une mobilisation de l'ensemble des titres et le cadre régional peuvent laisser espérer quelque chose. Cette réaction salutaire devant se combiner à des éléments que nous ne maîtrisons pas – des calculs industriels, politiques, médiatiques.

La proximité de l'élection présidentielle est souvent évoquée. C'est un élément qui peut jouer, mais un tout petit peu, cette idée qu'un titre emblématique, fût-il décérébré – le fameux ADN de *France-Soir* a quand même pris des coups depuis longtemps, ce journal tangué depuis presque quinze ans –, ne peut pas disparaître appartient peut-être au passé. Que ce caractère emblématique (et catastrophique) puisse provoquer un sursaut, je ne sais pas, mais cela peut jouer.

Il est important de dire que nous ne sommes ni les promoteurs, ni les défenseurs d'un plan plus que d'un autre. Il se trouve que des plans, il ne s'en bouscule pas. Juridiquement, *France-Soir* n'est pas à reprendre, puisqu'il a été placé sous procédure de sauvegarde comme La Tribune, mais, évidemment, rien n'empêche un possible repreneur de se déclarer, de rédiger une lettre d'intention et de dire qu'il est sur les rangs le jour où ce sera possible, le jour où le journal sortira

de cette procédure de sauvegarde. La seule intention de ce type, aujourd'hui, émane de l'ancienne directrice générale, Christiane Vulvert, assez prodigue de l'argent des autres; ainsi, dans l'équipe Brunois, elle n'avait pas apporté l'argent qu'elle avait promis. Il s'ensuit que beaucoup se montrent méfiants pour l'instant. Sortira-t-elle des atouts de sa manche? Pour l'instant, l'offre qu'elle a faite à M. Pougatchev, en se prévalant de l'exemple de M. Arnault qui a laissé 45 millions d'euros à M. Weill pour son rachat de La Tribune, est pour lui un exemple assez mal venu. Car elle lui propose d'apurer les dettes, de régler les contentieux, qui vont être assez lourds – quel que soit le plan de départs choisi : trente personnes dans la version de Christiane Vulvert –, de laisser suffisamment de fonds pour une année de fonctionnement, le tout afin de devenir minoritaire à hauteur de 30 %. M. Pougatchev relevant devant le comité d'entreprise que, à ce compte-là, il lui était plus favorable de liquider tout de suite l'entreprise, afin d'économiser son propre argent.

Si l'hypothèse Vulvert se vérifiait, elle serait certes moins catastrophique tout en laissant des personnes sur le carreau.

Aujourd'hui, pour résumer, nous en sommes à attendre que le flou ne se dissipe qu'à la sortie du journal de la procédure de sauvegarde. Pour un redressement? Une prolongation d'activité? Pour un plan social? Pardonnez-moi de ne pas pouvoir vous répondre et de ne pas me montrer très optimiste. Je me suis reconnu dans ce qu'a dit Isabelle. Que cela soit à *France-Soir* ou à La Tribune ou au *Parisien*, des personnes vont perdre leur poste si les plans de réduction des rédactions se concrétisent. Qu'il est difficile de se projeter dans une hypothèse totalement négative. Chacun continue à aller travailler quotidiennement, à se battre afin qu'il n'y ait pas de diminution de pagination. Pour nous d'accepter mentalement que nous ne serons plus là dans deux mois et que, après tout, nous pourrions accepter un journal allégé, afin de moins se fatiguer. Mais, pour l'instant, le contrat de travail, nous l'avons toujours. Des débats ont lieu régulièrement en assemblée générale, des personnes saturent, toutes prennent toutes les vacances dues, alourdissant la charge de celles qui restent, mais nous ne lâchons pas; pour nous, ce n'est pas le moment de lâcher tant que nous ne sommes pas dehors. D'anticiper l'attente du patron. Je me suis reconnu dans ce qu'elle a dit car j'ai quelques doutes sur la capacité – pas seulement du Syndicat des correcteurs – de l'ensemble des composantes régionales, des métiers du Livre, quel que soit leur statut désormais, sur leurs capacités à recaser du monde à un moment où il n'y a plus beaucoup de remplacements et des plans de départs partout. Cette question est d'autant plus difficile pour les correcteurs, unis dans un petit syndicat régulièrement marginalisé par leurs chers collègues des autres catégories. N'en rajoutons pas aux guéguerres, mais constatons que si les

communiqués intersyndicaux à *France-Soir* portent le plus souvent les sigles de tous – dont le nôtre –, ceux du Comité inter, en revanche, ne portent plus celui des correcteurs depuis peu. Un signe ? On le sait déjà, cela a été évoqué dans le rapport.

Pour notre syndicat, beaucoup a déjà été dit sur son devenir en tant que syndicat non adossé à une logique industrielle de fabrication des titres de la presse quotidienne nationale, un syndicat de personnes plus ou moins atomisées, où, en tout cas, le noyau industriel se réduit grandement.

Pour ma part, et je m'excuse de personnaliser la discussion, j'ai connu un certain nombre de situations de travail avant d'entrer en presse, d'y rouler et d'y être piétonné. Je ne suis pas certain de vouloir rejouer la comédie du précaire ou, du moins, de celui qui a cinq à huit employeurs par mois. Mais si je dois la rejouer, je ne suis pas certain que le but d'un syndicat soit de fédérer des personnes totalement atomisées. La question qui se pose avec la disparition des postes, c'est d'abord l'hypothétique reclassement ; c'est aussi la sortie non seulement du syndicat mais tout simplement de la profession. Elle peut certes s'exercer, j'ai déjà prospecté, on peut trouver des emplois. En général, notre formation de correcteur apparaît comme un plus à d'autres qualifications. J'ai en tête une annonce pour une révision d'un site d'art où le profil du poste correspondait d'abord à un spécialiste de l'histoire de l'art - correcteur. J'aurais tendance à inverser le problème et à dire qu'on est censé pouvoir relire beaucoup de choses. Ceux qui ont travaillé en dehors de la presse quotidienne ont forcément relu du tricot, du vélo, etc. Plein de choses et, pourquoi pas aussi, de l'art. C'est cela que nous devons défendre. Comment continuer à le faire sans être adossé à une structure présente dans la fabrication des titres ? Merci, j'espère que le débat continuera.

**Philippe Cols, président de séance.** – D'autres interventions à la tribune ?

**Laurent Raymond.** – Une question récurrente. Nous n'avons plus la structure dans la presse quotidienne, mais les correcteurs sont encore nombreux en presse magazine. Même si, souvent, ils ne portent pas ce nom et n'ont pas le statut d'ouvrier du Livre. Que fait-on en presse magazine et comment fait-on avec le SNJ ? Du côté du Livre, cela fait des années que j'entends ceci : Info'Com a une prétention à fédérer toutes les professions. En absorbant les autres, y compris les correcteurs ? Je ne sais pas. En mêlant un petit peu tous les statuts ? Mais, pour la presse périodique, que faisons-nous avec le SNJ ? Un secteur où tout le monde est journaliste, y compris les maquettistes. Comment faisons-nous avec les autres professions ? Et comment définir notre rôle ?

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée adjointe.** – Je possède la carte de presse et travaille en presse quoti-

dienne. Notre réponse se trouve un peu dans le rapport écrit, à la fin. Notre présence se trouve entre les mains des syndiqués. Nos adhérents en presse magazine existent, mais peu prennent des mandats. Nous avons un délégué syndical à Rustica, il s'est fait élire aux élections de délégués du personnel au comité d'entreprise, avec le SNJ autonome. Rédacteur-réviseur, il s'est présenté sur une liste conjointe Syndicat des correcteurs - SNJ autonome. Élu, il a alors été nommé délégué syndical par le Syndicat des correcteurs et des professions connexes, son syndicat. C'est à nous de nous présenter devant les salariés pour des mandats.

Ces postes nous permettent de négocier.

**Laurent Raymond.** – Quel regard porte le SNJ sur les autres métiers ?

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée adjointe.** – Nous avons discuté avec le SNJ et en intersyndicale du passage des ouvriers du Livre au statut de journaliste dans les quotidiens nationaux, sous la qualification de rédacteur-réviseur. Ils étaient tout à fait d'accord. Pas les patrons, le SPQN, qui ont bloqué. Le SNJ reconnaît l'importance de notre métier dans la chaîne de fabrication d'une rédaction. Il s'inquiète notamment de sa disparition dans des titres de province. Disparition qui participe à l'affaiblissement du métier de journaliste lui-même.

Par ailleurs, le SNJ est partie intervenante aux côtés du Syndicat des correcteurs et des professions connexes dans un prud'homme contre Filipacchi, afin de faire reconnaître qu'un correcteur a travaillé de manière ininterrompue, donc qu'il aurait dû être traité comme un titulaire. Un travail régulier sur site. Ce procès permettrait, dans le groupe, à de nombreux salariés porteurs de la carte de presse de demander la même chose.

Il y a donc un pan entier de l'action syndicale qui se trouve entre les mains des adhérents. Ce n'est jamais d'en haut que les initiatives partent. Les syndicats SNJ et SDC ne vont pas agir de concert de manière immanente. C'est à ceux, en tant que salariés dans les entreprises, à faire remonter les informations, afin d'agir. Notre structure syndicale offre les services juridiques, les connexions. Nous assurons une permanence, une disponibilité dans le temps.

Il est vrai que la situation actuelle est paradoxale. Nous comptons un nombre important d'adhérents rédacteurs-réviseurs dans la presse magazine mais pas beaucoup de mandats.

Afin de répondre à Stéphane, pour ce qui concerne la presse quotidienne nationale, il y a des personnes qui sont recensées, qui possèdent des droits : il revient au syndicat de les défendre. C'est son mandat. Mais en concertation avec ces personnes. Qui demandent l'application de ces droits. Même si elles sont amenées à sortir de la profession, elles possèdent des droits. Elles n'ont pas à disparaître tranquillement dans la nature.

**Philippe Cols.** – Juste un mot pour continuer à te répondre. Je suis assez d'accord avec Anne et, pour en revenir au SNJ autonome, c'est même sa conception du monde. Il nous l'a dit lors de nos discussions. Il suffit d'avoir des représentants dans les entreprises. Ils considèrent qu'ils discutent avec le Syndicat des correcteurs et des professions connexes quand il peut montrer des listes de gens élus.

En ce qui concerne le SNJ-CGT, des frictions sont entérinées depuis longtemps. Y compris, semble-t-il, avec les autres organisations de journalistes. C'est un avis personnel. Ils se considèrent comme une petite chose à part, dans le monde des journalistes, puisqu'ils sont des journalistes. Et que donc, dans ce sens, ils sont partout.

Donc, il faut se présenter lors des élections.  
Des interventions. Tu rappelles ton nom ?

**Franck Leclercq.** – Zombie. Je voulais juste faire un commentaire du *Cantonade*.

**Une voix dans la salle.** – Si vous pouviez vous présenter, moi je ne vous connais pas.

**Franck Leclercq.** – Zombie. Comme tout le monde ici, nous sommes des syndiqués zombies, nous n'existons pas. Mon nom n'a plus absolument d'importance. On s'en tape. Je m'étais dit que je n'interviendrais plus à cette tribune parce que cela ne sert absolument à rien. Les jeux sont toujours faits. Les vieux ont toujours gagné, donc, c'est vraiment pas la peine d'intervenir. Mais là, je me suis dit que puisqu'on ne peut plus insulter personne sur la liste de diffusion, je me suis dit que je vais venir ici pour le faire. Si on peut dire qu'ici un crétin est un crétin quand il dit des co..., on va pouvoir le dire, une s..., une s..., et un gros c..., un gros c... *Cantonade* est tellement obscène que de ne rien dire, ce serait devenir le complice. Dans l'ordre. Dans la vie syndicale, c'est un rappel à l'ordre pour le fric, bon, d'accord. OK. Le rapport d'activité a été approuvé par six voix. Et il a été écrit par qui ?

**Anne Hébrard.** – Un rapport d'activité est écrit à plusieurs et il n'est jamais signé.

**Franck Leclercq.** – Il est jamais signé parce que c'est le secrétaire délégué qui le signe ! Quand il n'y a pas de secrétaire délégué, qui signe les rapports ? Les secrétaires délégués adjoints n'existent pas, ils ne sont pas dans les statuts. Ils n'ont pas l'autorité. Donc voilà, l'article 49, on s'en tape, il n'y a pas de secrétaire délégué, le rapport n'est signé par personne et il est approuvé ! Excellent. « Comptes rendus des comités syndicaux ». On lit quoi ? « Les deux secrétaires délégués adjoints disposent de la signature en cas de besoin. » Où est-ce que vous avez lu que les secrétaires délégués adjoints disposaient de la signature en cas de besoin ? Vous avez vu cela où, où est-ce écrit ?

**Anne Hébrard.** – Dans « secrétaire délégué adjoint », il y a « délégué ».

**Franck Leclercq.** – Oui, mais il y a adjoint, aussi. De qui ?

**Anne Hébrard.** – De personne, il n'y a pas de candidat.

**Franck Leclercq.** – Adjoint de personne, adjoint ne compte pas, secrétaire ne compte pas, et délégué ne compte pas. Donc, il n'y a pas de secrétaire délégué, il n'y a pas de secrétaire adjoint, et il n'y a pas de comitards, manifestement. « Le comité se réunira physiquement une fois par mois, plus si nécessaire. » J'ai encore l'article 40 : c'est une fois par semaine que le comité doit se réunir. Pourquoi il ne se réunit pas une fois par semaine ?

**Anne Hébrard.** – Parce que nous n'en n'avons pas les moyens.

**Franck Leclercq.** – Non, non, non. On n'a pas les moyens, si vous n'avez pas les moyens, à ce moment-là, vous démissionnez et vous faites en sorte qu'il y ait un secrétaire délégué.

**Anne Hébrard.** – Cela est purement un vœu pieux. Il y a eu des élections.

**Franck Leclercq.** – Qu'est-ce que cela veut dire qu'il n'y a pas de secrétaire délégué ! Il y a eu des élections et tous ceux qui se sont présentés, se sont présentés pour ne pas être secrétaires délégués. C'est délirant !

**Anne Hébrard.** – On se présente aux élections pour être élu. Puis ces derniers se réunissent afin de définir le comité. On m'a demandé de devenir secrétaire délégué, j'ai refusé.

**Franck Leclercq.** – Mais tu as eu raison de refuser ! La question n'est pas là. Il y a onze baltringues qui ne veulent pas être secrétaire délégué. C'est du délire ! On est où, là ?

**Anne Hébrard.** – Dans la vérité vraie. La vraie vie.

**Franck Leclercq.** – Attendez ! Il y avait quatorze, quinze candidats, sur les quinze candidats, il y avait forcément un candidat qui allait se présenter.

**Anne Hébrard.** – Tout d'abord, personne n'en sait rien. Et seuls les élus peuvent se présenter. On est d'accord ?

**Franck Leclercq.** – Ce sont que les élus qui peuvent se présenter. Là, vous vous êtes présentés à onze en vous disant : « quoi qu'il se passe je ne serai pas

secrétaire » ! Mais pourquoi vous vous êtes présentés !

**Anne Hébrard.** – Chacun s'est présenté afin de faire partie du comité syndical...

**Franck Leclercq.** – Mais le comité syndical n'existe pas.

**Anne Hébrard.** – ... et il ne peut pas y avoir que de bonnes surprises.

**Franck Leclercq.** – Ah oui d'accord. Le retour du Christ.

**Anne Hébrard.** – Le syndicat est toujours vivant. Un syndicat est constitué de ses syndiqués, tu les vois ici. Nous ne sommes pas nombreux.

**Franck Leclercq.** – Non, il est mort ! C'est à l'image de ce que vous représentez du syndicat. C'est un syndicat qui est contrôlé par des retraités, c'est normal.

**Anne Hébrard.** – Il ne se trouve aucun retraité dans cette salle.

**Franck Leclercq.** – C'est bien, on va pouvoir discuter en êtres vivants. « Le comité syndical désigne Philippe Cols. » Philippe Cols est représentant auprès de l'Inter, qu'est-ce que c'est que cette histoire, on envoie des retraités à l'Inter ? Mais vous avez été élus, p...!, vous avez été onze à avoir été élus.

**Anne Hébrard.** – Comment font-ils, alors qu'ils travaillent tous ?

**Franck Leclercq.** – Mais avant, les onze élus n'étaient pas tous pris en charge.

**Anne Hébrard.** – Il y en avait au moins un. Voire deux. Parfois trois. Aujourd'hui, il est difficile de tenir ces réunions. Ainsi, la semaine dernière, avec les vacances, personne ne pouvait être présent au comité syndical, nous l'avons tenu, même à deux du bureau.

**Franck Leclercq.** – À partir du moment qu'il n'y a pas de secrétaire délégué, ils ont raison de ne pas venir. Je vous soutiens, camarades. À la Filpac, on envoie sûrement des retraités, on ne sait pas qui. Au SGLCE, on envoie aussi des délégués. Tac-tac-tac, c'est bon.

**Anne Hébrard.** – Puisque je te tiens, Franck. Il y a un congrès de la Filpac prochainement, à Montreuil. Comme cela dure quatre jours, nous avons décidé de constituer une délégation jour après jour. Je viendrais une journée, Francis, deux autres, etc. Nous demandons que des syndiqués viennent. Même une demi-journée. Pour l'instant, nous avons deux repré-

sentants par jour. Tous les autres syndicats parisiens vont envoyer trois ou quatre personnes. Toutes prises en charge à temps complet, elles. Ces personnes vont aller donc quatre jours pleins. Si tu veux venir une journée avec moi.

**Franck Leclercq.** – Je ne suis pas à Paris, je viendrais les quatre jours, si j'étais à Paris.

**Anne Hébrard.** – Venez travailler avec nous.

**Franck Leclercq.** – La question n'est pas de travailler avec vous. On n'a pas à travailler avec vous. Vous êtes un comité élu. Vous avez été élu. Aussi pour ces congrès. Sinon, il ne fallait pas vous présenter dans ces conditions si vous n'êtes pas capables de le faire ! Ne le faites pas, p... !

**Anne Hébrard.** – Et toi élu, tu serais venu, tu viens de dire que tu ne pouvais même pas venir une journée.

**Franck Leclercq.** – Élu, je serais venu tous les jours du congrès. Je serais venu au comité toutes les semaines. Si vous ne voulez pas venir au comité toutes les semaines et si vous ne voulez pas être secrétaire délégué, ne vous présentez plus aux élections ! C'est clair ! Si vous laissez des retraités vous représenter à l'Inter, ne vous présentez plus.

**Anne Hébrard.** – Tu évoques les statuts. Ces derniers, à mon sens, ne sont pas applicables aujourd'hui. Les changer est long.

**Franck Leclercq.** – J'avais fait une proposition sur le fond à ce moment. Bon, le rapport de la trésorière. Il est très drôle : « Je remercie tous ceux qui nous soutiennent en nous envoyant régulièrement leurs cotisations. » C'est pas un soutien, p... ! C'est un syndicat, pas une assos de pêcheurs à la ligne. On soutient pas les gens quand on envoie une cotisation dans un syndicat. Réveillez-vous !

**Susan Watelet-Riou.** – On a besoin des cotisations des syndiqués.

**Franck Leclercq.** – On a besoin, c'est une nécessité, tu ne te syndiques pas autrement !

**Susan Watelet-Riou.** – Nous avons besoin d'argent. Pour vivre donc nous défendre, c'est pourquoi chacun doit payer ses cotisations. Cet argent nous aide à agir, même si c'est petitement. Qu'ici comme ailleurs, il y a moins de syndiqués et que malheureusement de plus en plus de nos adhérents sont précarisés. Nous n'avons plus le même budget qu'autrefois, mais nous essayons d'exister avec celui que nous avons et nous essayons d'être efficace. Tu dis qu'on fout rien, je suis désolée, nous sommes onze

élus et nous sommes onze à nous battre et souvent seuls. Je trouve que c'est une équipe qui au contraire a du mérite parce qu'elle ne se décourage pas dans son combat de conserver un syndicat pour la défense d'un métier. Il se trouve comme les autres dans une mauvaise passe, mais de nouvelles demandes arrivent sur le marché du travail, quoi qu'on en dise. Est-ce le moment de tout foutre en l'air? Les temps sont moroses, c'est vrai, mais dans la presse magazine, il y a des demandes. Auxquelles il faut d'adapter, ce n'est plus simplement « cherche correcteur », mais aussi un panel avec des connaissances de secrétaire de rédaction, de maquettiste, de rédacteur. Mais notre métier existe, se pratique toujours. On essaye de défendre cela, et on se défend. Tu nous fais des reproches? Nous pratiquons l'accueil de toutes les bonnes volontés. Si nous travaillons sur notre temps libre ensemble, c'est par esprit de solidarité. Nous travaillons pour défendre notre métier et notre syndicat de métier. J'aimerais bien qu'on en tienne compte. Quand à l'absence de secrétaire délégué, c'est tout simplement qu'il n'y a plus de prise en charge et que personne ne peut consacrer tout son temps, dernièrement plus que tout son temps, à cette représentation. C'est tout ce que j'ai à dire, merci.

**Franck Leclercq.** – Tout ça, c'est un ramassis de bêtises. Un syndicat n'est pas une entreprise caritative, et il n'y a pas à remercier les gens quand ils payent leurs cotis. Maintenant, vous êtes onze et vous travaillez beaucoup. S'il y en avait un qui travaillait beaucoup parmi vous, c'était le secrétaire délégué. C'est qu'on disait avant, le secrétaire délégué fait tout et bla-bla-bla. Maintenant, vous êtes onze à tout faire? Le troisième point, c'est « venez ». Mais à quel titre? Vous avez été élus pour nous représenter, pour prendre en charge la trésorerie, pour prendre en charge tous les postes, vous ne le faites pas. La trésorerie n'a pas de sens, c'est le secrétaire délégué qui la signe. Alors je dis cela à la trésorière, tant pis pour toi. Ton travail ne sert à rien. Les chèques que vous faites n'ont pas de valeur, les chèques que vous recevez n'ont pas de valeur. Va falloir vous réveiller.

**Une voix dans la salle.** – Ils passent à la banque quand même!

**Franck Leclercq.** – Ils passent à la banque quand même. Je ne sais pas si tu sais, il y a une crise financière. Le fric n'a plus de valeur, c'est la catastrophe totale. On est dans la catastrophe totale!

**Une voix dans la salle.** – Moi j'en ai marre! Je t'ai déjà subi sur la liste syndicale. Je ne sais pas ce que tu veux et je ne comprends pas ce que tu veux.

**Franck Leclercq.** – Ce que je veux, c'est clair. C'est en trois points. Il faut qu'il y ait un secrétaire délégué. D'accord? Sinon, ce syndicat n'existe pas.

**Une voix dans la salle.** – Entame une procédure juridique.

**Franck Leclercq.** – Il n'y a pas de procédure juridique contre un syndicat qui ne respecte pas ses statuts. Nous sommes dans une impasse totale. Il n'y a rien qui tient et pourtant cela continue! On va tous faire semblant que cela existe, et il n'y a rien qui existe, là. Il y avait des gens qui se sont proposés, qui voulaient être secrétaires. Même pas payés! Il y en avait. Et ils n'ont pas été élus! Ceux qui ont été élus ne voulaient pas être secrétaire! C'est ballot. Quand on est élu, on se présente au comité pour être secrétaire aussi!

**Anne Hébrard.** – Tout d'abord, nous n'avons reçu aucune proposition de foi de candidat. Notamment de ceux qui ont été battus parce que, si je comprends bien, le fond du problème c'est que tu t'es présenté et que tu n'as pas été élu.

**Franck Leclercq.** – Non! Moi je ne me représenterai plus, je m'en t...! Mais il y avait des candidats.

**Anne Hébrard.** – Je me suis présentée aux élections dans la perspective d'une continuité du syndicat. Et cela dans une réalité, la baisse des moyens.

**Franck Leclercq.** – Mais le syndicat ne perdure pas! Le syndicat n'existe plus.

**Anne Hébrard.** – Dans ta logique, aucun autre syndicat n'existe plus. Déjà à côté de nous. Certains ont un petit plus d'argent mais certainement pas plus de militants.

**Franck Leclercq.** – Mais ils ont un secrétaire. Ils respectent la forme légale de leur association. Nous n'existons pas, nous ne sommes pas dans la légalité.

**Anne Hébrard.** – Nous sommes dans la légalité par rapport à nous.

**Franck Leclercq.** – Non, pas par rapport à nous, par rapport aux statuts. Qui a envoyé son nom à la préfecture pour dire que c'était lui le responsable, c'est le secrétaire délégué? Ce bulletin n'a pas de valeur. Je suis un fantôme au milieu d'une assemblée de fantômes. Pour l'annulation des élections. Je savais très bien que la commission de contrôle ne pouvait pas organiser des élections et annuler celles-ci. Je n'ai jamais d'ailleurs contesté le résultat des élections. Ce que je voulais montrer, c'est que personne ne peut rien faire. Ni la commission de contrôle, ni l'assemblée, ni personne. Ce comité est installé et il va pas déguer. Il va rester pour deux ans et il déguera pas et le syndicat n'existera pas pendant deux ans. Alors, après, qu'on ne s'étonne pas que votre logo disparaisse, s'il disparaît c'est que nous ne sommes pas représentés. Ils ont raison

de ne pas nous mettre sur leur truc, nous n'existons pas légalement. Personne n'a la signature, quand j'entends dire que les secrétaires adjoints ont la signature, c'est faux. Seul le secrétaire délégué a la signature et il n'y a pas de secrétaire délégué. Alors quand je lis le bla-bla du camarade Zivohlava, « tout le reste, qui n'est pas interdit est possible ». Mais ce qui est obligatoire, c'est superflu? Je voudrais faire aussi une note sur « Sabine Gaudemard proteste ». On ne sait pas ce qu'elle dit. C'est quoi, c'est des censures? C'est quoi, c'est des trop longs? Mettez-le, si c'est incompréhensible. Tac-tac... Éric Zivohlava : « nous sommes présents à l'intérieur de la CGT à travers le comité... ». Nous ne sommes pas présents. Notamment à travers le Comité intersyndical du Livre parce que nous ne sommes pas représentés, nous ne sommes pas présents. Nous n'existons pas. Voilà. Et j'aimerais finir sur la dernière phrase du *Cantonade* qui est magnifique, « nous n'existons pas ». La messe est dite et puis tout est dit. Nous n'existons pas, vous n'existez pas, je n'existe pas, conjuguez-le à tous les temps.

**Chaâbane Lakel.** – Bonjour. Je ne voulais pas intervenir. Mais j'interviens quand même. Comme il a été dit, un simulacre de comité qui organise un simulacre d'assemblée générale. Juste quelques points. Je dirais faut pas prendre les choses à l'envers et violer les statuts. Il n'est jamais dit dans les statuts que ce qui conditionne l'existence d'un secrétaire délégué est une prise en charge. C'est une possibilité. Ce n'est donc pas un élément fondamental du fait qu'il y ait un secrétaire délégué. Il est dit clairement dans les statuts qu'il faut qu'il y ait un secrétaire délégué et c'est lui qui a la signature sociale. Par rapport à la situation actuelle. J'ai vu que Stéphane Violet était intervenu par rapport à *France-Soir*.

Prenons un cas précis. Dernièrement, il y a eu une réunion au SPQN, il n'y avait aucun représentant des correcteurs. Personne ne représentait les correcteurs dans le cadre régional. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de secrétaire délégué. Point barre.

**Anne Hébrard.** – Il n'y avait aucun correcteur à cette réunion?

**Chaâbane Lakel.** – Je dis du comité. Il n'y a pas de représentant légal, dans le cadre de négociations, alors que la situation en presse est connue de tous. Cela est un élément hyper important. Je dirais, élément aussi important. Vous dites « on peut pas tout faire, il y a trop de choses », etc. On est en train de parler d'une chose précise. Qui est la signature sociale. Le fait que le Syndicat des correcteurs soit représenté aux moments importants, pour lui. C'est pas faire de la réunionite, c'est pas être à droite et à gauche, etc., pour bouffer des petits fours, ce n'est pas cela, nous sommes en train de parler des choses qui concernent des gens qui sont vivants, qui sont dans des endroits, cela ne concerne pas seulement la presse quotidienne

et cela concerne des postes. Je dirais que l'attitude vicieuse, doloriste, qui consiste à dire que c'est la faute à pas de chance, c'est la faute au monde extérieur et nous, nous sommes très bien, mais les autres nous en veulent, etc., je dirais que cela est une situation qui a toujours existé au sein du mouvement syndical, c'est-à-dire qu'il y a des luttes intestines à l'intérieur des confédérations, entre différents syndicats, qui se bouffent le bout de gras pour avoir des syndiqués à tel endroit parce qu'ils sont dans le même champ d'intervention, etc., cela, c'est la vraie vie. Donc, c'est pas un problème. Info'com-CGT joue sa partition, le Syndicat des correcteurs joue la sienne, les rotativistes jouent la leur. Maintenant, on est dans une situation où d'une part on est la risée de tous parce qu'il n'y a pas de représentant. Et la représentation, la représentativité, qui est un élément important du fonctionnement syndical, elle n'est pas nichée comme élément caché dans le logo. C'est le fait qu'il y a une personne physique avec des attributs qui ont été validés par une élection. Je dirais qu'il y a eu une élection un, c'est celle des syndiqués, il y a eu une élection deux, c'est celle du comité. Et comme je l'ai expliqué, c'est le comité qui se valide lui-même en élisant un délégué, et le délégué est le garant du comité. Donc, le fait que j'ai écrit que vous êtes un non-comité, c'est pas pour vous insulter. C'est pour dire que par rapport à la légalité, quand on parle de signature sociale, cela a un sens. Le nom du secrétaire délégué doit être déposé à la préfecture, il est le garant de la trésorerie, il peut ester en justice, il valide les comptes, il est le garant des publications syndicales et de leur contenu. Et quand il y a discussion et signature d'accords, par exemple des accords régionaux, c'est le secrétaire délégué qui décide et qui les valide. Aujourd'hui, que ce soit pour *France-Soir*, *La Tribune*, pour *Le Parisien* ou d'autres titres, il n'y a aucune garantie. Il n'y a pas de signature sociale, il faut le savoir. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous sommes livrés au vu de la situation aux patrons de presse qui considèrent à juste titre que nous ne sommes pas représentés. Qui représentait les correcteurs la dernière fois au SPQN? Donc, c'est bien un problème de représentativité qui se pose, c'est pas, je ne cherche pas la polémique, moi, je diffère de l'approche qui a été émise précédemment. Le fait d'exister, cela ne veut pas dire qu'on est vivant. Le syndicat peut exister *ad æternam* avec des gens qui sont dedans mais il n'est pas vivant, c'est-à-dire aujourd'hui, il n'a aucune capacité d'intervention dans le champ qui est le sien. Donc, à savoir, considérez-vous comme vous disiez tout à l'heure, on peut pas. Moi, je n'aime pas parler de moi, mais je suis allé à des réunions de l'Inter pendant des années. J'étais pas pris en charge. Cela veut dire quoi, de conditionner automatiquement l'activité syndicale par une prise en charge? Et c'est qui qui doit être pris en charge, l'ensemble des comitards, d'après le courrier que tu as envoyé à l'Inter? Je me souviens, quand le secrétaire délégué..., quand Bruno Monthureux était secrétaire adjoint...

François-Georges Lavacquerie. – Denizo.

**Chaâbane Lakel.** – Il a été élu secrétaire délégué, il n'était pas pris en charge au moment de sa désignation. Il a fallu aller la chercher après son élection. Cela a pris plusieurs mois. La question, c'est quoi? La question est, comment parmi vous, si ce n'est pas toi Anne, parce que tu l'as été, comment ne pas faire en sorte que quelqu'un soit désigné secrétaire délégué. Pour qu'ensuite, il y ait cette question de la prise en charge qui soit posée et trouvée auprès des partenaires de l'Inter. C'est un pari qui aurait dû être fait par rapport aux besoins actuels, que cela soit en presse ou dans les autres secteurs. Je dirais que la dimension individuelle des prud'hommes a ses limites, on va pas se cacher, il n'y a pas besoin d'un secrétaire délégué pour aller aux prud'hommes pour défendre les droits des salariés, mais quand il s'agit d'accords, que ce soit régionaux. Par exemple, c'est un peu facile de parler de la permanence quand, au moment où va se poser la question d'accords globaux par rapport aux titres, cette question de la permanence va se poser et il n'y aura personne pour représenter les correcteurs et la poser par rapport aux titres où elle existe encore. Donc, c'est bien un problème de politique syndicale qui se pose et de savoir, si ce comité se maintient, à quel moment quelqu'un va se décider pour dire « je prends la responsabilité », parce que c'est une question de responsabilité... On voit bien que vous êtes encore une fois, je constate que le Syndicat des correcteurs est avant-gardiste sur certains points, c'est que vous êtes avant-coureurs de ce travail de sape de la représentativité. Dans le cadre syndical comme politique parce que l'on voit bien qu'on est en train de faire disparaître les éléments de fonctionnement des communautés organisées que sont les syndicats et les partis politiques, le salariat, avec une gouvernance hors élections, hors assemblées, etc. On le voit au niveau de l'Europe et on va le voir au niveau du reste du monde. Donc là, vous avez choisi, vous, en conscience, de priver les correcteurs de leur propre représentativité. C'est pas les correcteurs qui ne veulent pas venir, c'est qu'à un moment donné, il faut pas toujours renvoyer la balle dans l'autre camp en disant que cela ne les intéresse pas, c'est : qu'est-ce que vous faites pour que les gens, les syndiqués, se sentent représentés et soient représentés. On n'est pas dans un bac à sable. On parle de choses sérieuses : représentativité, accords d'entreprise, régionaux. Le JO, par exemple, c'est un problème réel aussi. Quelle est la représentativité du Syndicat des correcteurs au JO? Pour *France-Soir*, à partir du moment où Pougatchev se propose de dématérialiser, on pourra parler longuement de dématérialisation. Peut-être un autre jour si je réinterviens sur la dématérialisation. C'est ce qui a été annoncé il y a plusieurs années déjà. On l'a dit, on l'a écrit. Dans un cadre comme celui-là, c'est *hic et nunc* qu'il faut intervenir, en étant présent dans les instances qui existent encore. Où le paritarisme fonc-

tionne encore. Quoi qu'on en dise. Là, si on sauve la mise des correcteurs dans les différents titres, ce ne sera pas du fait du Syndicat des correcteurs. D'accord. Parce que si on compte dans des accords régionaux, cela est justement dû à ceux que vous considérez comme vos ennemis, qui, malgré la situation, n'ont pas de prise sur le Syndicat des correcteurs. C'est un syndicat autonome mais à l'extérieur, ce qui existe extérieurement, les tracts, les déclarations, etc., ils peuvent, et ils sont en droit, de ne pas mettre le logo des correcteurs parce qu'il n'y a pas de représentativité. Et là, malgré cette situation de non-représentativité, nous sommes mine de rien quand même pris en compte régionalement, mais, comme je le disais tout à l'heure, les patrons de presse posent la question : qui représente les correcteurs? De *France-Soir*, *La Tribune*, *des Échos*, du *Parisien*, de *L'Humanité*, etc., de *L'Équipe*. Combien de temps va perdurer cette situation? Depuis le mois de mars. Il reste un an et demi. Mais c'est long, un an et demi, surtout dans le cadre actuel. Donc, vous comptez faire quoi pour changer la situation et faire en sorte que votre syndicat, même marginalisé, même peu pris en compte par ses partenaires, etc., ait une existence, soit vivant plutôt? Vous allez faire quoi? C'est bien beau de dire qu'on ne peut pas et puis on fait appel aux bonnes volontés. On n'est pas dans une structure caritative où on demande aux gens d'avoir de la bonne volonté mais d'être conscient des problèmes qui se posent à eux et d'agir en conséquence aux problèmes qui se posent à eux. C'est-à-dire que votre rôle à vous, vous êtes entrés dans l'irresponsabilité et vous demandez à des gens à qui vous montrez que vous êtes entrés dans l'irresponsabilité d'être responsables plus que vous! C'est un peu fort de café! Vous faites en sorte qu'il y ait une démobilisation par votre attitude, par l'affirmation de votre irresponsabilité, et en plus vous le faites savoir à l'extérieur avec des courriers, etc., et vous demandez aux syndiqués d'être plus responsables que vous. Or, ils n'ont aucun pouvoir actuellement sur la situation que vous avez créée, c'est nul et non avvenu. Que quelqu'un vienne coller des timbres, c'est une chose que je n'aime pas. Cela relève, comme dirait la philosophie classique, du libre arbitre. Mais le libre arbitre, ce n'est pas cela, le libre arbitre va à l'encontre de la communauté. Pour qu'il y ait une communauté, il faut qu'il y ait à sa tête quelque chose, plutôt des gens qui la représentent et qui lui renvoient qu'elle est une communauté. Vous nous renvoyez que nous ne sommes pas une communauté qui existe à travers ses statuts tels qu'ils ont été élaborés et revus. C'est vous-mêmes qui les avez mis en place, c'est vous-mêmes qui avez considéré que le secrétaire délégué devait avoir du temps pour faire son travail. Deux ans. Si vous aviez considéré que tout était conditionné par la prise en charge, il fallait faire, je dirais, un fonctionnement tournant de trois mois. Pour que des gens puissent se présenter tous les trois mois et avoir une réelle emprise sur les événements pendant trois mois.

Mais deux ans ! Pendant deux ans, il ne se passe rien. En presse, cela s'écroule, et ailleurs ! C'est tout le salariat qui est visé. Et vous allez nous dire « on attend les jours meilleurs ». Moi, je ne crois pas à la météorologie. Il pleut, il vente, il grêle, ce sont des choses externes, mais je crois à la possibilité et à la capacité des gens à se fédérer, à créer un vivre ensemble qui puisse leur permettre de construire quelque chose. C'est-à-dire d'avoir une volonté et d'être conscients que cette volonté peut agir sur les événements. Vous, vous nous offrez juste l'image de l'irresponsabilité et vous dites aussi à ceux qui vous entourent « voyez, nous sommes irresponsables, on n'intervient pas, on n'est pas là, il y a des réunions, on n'y est pas et s'il y a quelque chose pour les correcteurs tant mieux, s'ils se font dézinguer, tant pis ». C'est un peu juste et un peu court. Voilà.

**Philippe Cols, président de séance.** – Je... François-Georges Lavacquerie.

**François-Georges Lavacquerie.** – Rouleur au JO. Je fais partie du comité. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je pense que c'est un vrai problème qu'il n'y ait pas de secrétaire délégué. Je pense qu'il y a beaucoup de choses dans ce monde qui existent sans réalité, que l'on peut continuer comme cela. Mais c'est faire semblant. Personnellement, j'étais opposé à ce que les réunions se tiennent tous les mois, parce que j'ai déjà eu l'expérience d'une association où, quand on a fait cela, les gens ne se voyaient plus.

Bon. Ce n'est pas le cas.

Il y a de toute façon de moins en moins de monde.

**Anne Hébrard.** – J'ouvre une parenthèse, mais même une fois par mois, on ne te voit pas beaucoup.

**François-Georges Lavacquerie.** – Non, je ne suis pas venu les deux derniers mois. Mais pendant les quatre ans où j'ai été élu, j'ai été un des plus assidus. Il se trouve que ma proposition de maintenir une réunion chaque semaine n'a pas été retenue. Cela a été une décision du comité. Je n'ai rien à y redire. Elle était majoritaire, très nettement. Je m'y suis plié. Je pensais qu'il était souhaitable qu'il y ait une date fixe, mais ce n'était pas utile. Après, cela m'a énormément démotivé. Puis, pour les réunions, il y en a une pour laquelle je ne suis pas allé parce que j'en avais marre et deux où cela tombait un jour où j'avais un service. Un service, c'est 130 euros, je ne vais pas les perdre. Et en temps ordinaire, les gens assistent à une réunion sur deux parce que quand on travaille, on ne peut pas venir.

Pour ce qui est du secrétariat, effectivement, on peut continuer à faire semblant, mais les autres aussi vont faire semblant. C'est-à-dire que si on n'a pas une représentation légale, que faire ? Ou alors, c'est une façon de dire qu'il n'y a plus de syndicat et, un peu à la façon du chat d'*Alice au pays des merveilles*, s'effacer

petit à petit par le bout de la queue et puis jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que le sourire, qui disparaît à son tour. Mais dans ce cas-là, comment on peut défendre les gens ? Il y a eu des interventions pour dire qu'il faudrait qu'il y ait un secrétaire, est-ce que s'il y avait un secrétaire, il pourrait changer les choses ? Est-ce qu'on aurait plus de réalité ? On aurait une réalité légale. Est-ce qu'on aurait une réalité syndicale, en termes de mobilisation, est-ce qu'on pourrait peser plus, ne serait-ce qu'à l'intérieur de l'intersyndicale ? Pendant des années, on a pesé peu. Cette situation est à l'image des rapports de force à l'intérieur du monde du travail et de la presse en particulier. Et dans le mouvement syndical. Je pense aussi qu'il y a beaucoup de questions qui sont des questions d'apparence, avoir un logo, avoir une adresse, avoir un journal, avoir un secrétaire délégué qui accepte de prendre des responsabilités, y compris éventuellement pénales, qui identifie le pouvoir, c'est nécessaire. Pendant des années, le syndicat, qui était composé de beaucoup de libertaires, d'ultra-gauche, avait un fonctionnement où tout reposait sur le secrétaire et son comité. Et ce n'était pas rien, puisque cela faisait beaucoup de boulot qui pouvait tourner, ou ne pas tourner. Maintenant, il n'y a plus grand-chose à redistribuer. Il n'y a pas énormément de choses à défendre, non pas parce qu'elles ne sont pas à défendre mais parce que les munitions manquent. Cela est une réalité. Alors avoir un secrétaire délégué, ce serait un canon. D'accord, un canon. Mais s'il n'y a pas de boulets, d'obus, ou de poudre, c'est pareil. Voilà.

**Philippe Cols.** – Tu es sûr qu'il n'y a plus rien à rajouter ?

**François-Georges Lavacquerie.** – Si, je peux rajouter qu'il y a trois possibilités. On continue comme avant, tout le monde fait semblant. Pourquoi pas ? Soit l'assemblée demande qu'il y ait une élection à l'intérieur du secrétariat, soit à la prochaine réunion du comité, ce dernier décide d'élire un secrétaire.

**Franck Leclercq.** – Alors, après, est-ce que tu as un volontaire, je dirai juste rentrez chez vous. Il fait chaud, il y a de la soupe. Quand il y a eu la discussion sur la révision des statuts, nous avons proposé des modifications, elles n'ont pas été acceptées. Je ne vais pour les citer, elles se trouvent dans *Cantonade*. Mais tout ce passe exactement comme nous l'avions dit lors de l'assemblée générale de je ne sais pas quand, c'est dans *Cantonade* 216. On a dit qu'en allongeant la durée du mandat, en voulant sauvegarder les prérogatives d'un comité *a priori* suspect de ne pas être représentatif, cette proposition tend à interdire aux syndiqués d'exprimer leurs désaccords avec la politique syndicale pourtant menée en leur nom. Si encore, il avait été prévu une possibilité de procéder à de nouvelles élections par décision de l'assemblée et de révoquer le comité au cas où le rapport d'activité serait rejeté,

mais non, ce qui a été juste proposé c'est d'augmenter la durée du mandat sans autre contrepartie. On a augmenté la durée du mandat sans aucune contrepartie pour les syndiqués. Ni la commission de contrôle ni l'assemblée générale ne peuvent faire quelque chose. Nous ne pouvons rien faire contre ce comité. Qui n'existe pas d'ailleurs. Je voudrais juste dire à ce... on peut insulter ici ?

**Une voix dans la salle.** – Non, cela sera enlevé du compte rendu.

**Franck Leclercq.** – Bon... à René Berthier, virgule, cr..., virgule, je retire et je le dirai sur la liste syndicale. Ce que René Berthier a compris de notre proposition. J'étais là mais je n'ai pas bien écouté ce qu'il avait dit. Je ne faisais pas trop attention, c'est normal. Ce qu'il a dit est assez extraordinaire, page 38 du 216 (*Cantonade*, mars 2009) : « *En réalité, ce qui est en jeu ici, ce n'est pas le fait qu'une partie importante des syndiqués puisse ne pas être d'accord avec ce qui se passe au syndicat, c'est simplement le fait qu'une petite poignée de camarades puisse ne pas être d'accord, point d'exclamation, et ne puisse rien faire pour s'y opposer, c'est cela le problème et c'est aussi une bureaucratie, je regrette !* ». Alors le Berthier il (inaudible) quand il veut, une bureaucratie, ce n'est pas cela. Nous, ce qu'on voulait, c'est justement qu'il n'y ait pas une bureaucratie qui s'installe et ce qui s'est installé, c'est une bureaucratie fantôme. On innove. Le Syndicat des correcteurs est à l'avant-garde. Le combat continue.

**Anne Hébrard.** – Peut-être pour conclure. Le syndicat est aux mains des syndiqués et je vois ici deux personnes qui ne sont absolument pas d'accord sur une trentaine de présents. Et sur la liste, ces deux mêmes personnes qui s'expriment. Une liste ouverte à tout, à part insultes flagrantes. Les gens se modèrent d'ailleurs eux-mêmes. Ce n'est pas très difficile d'introduire une motion, de demander un référendum, que sais-je encore. Pour l'instant, je n'ai pas vu le bout d'une oreille d'une demande. Nous ne sommes ici pas par la force des baïonnettes mais par devoir. Suis-je idéaliste ? Nous tenons la place ensemble. Si d'autres personnes ont un projet et fédèrent des syndiqués autour d'eux, pourquoi pas d'autres personnes ?

**Éric Zivohlava.** – Bonjour. J'ai deux choses à ajouter. Une assemblée générale est un lieu où l'on donne des informations sur les entreprises où les syndiqués travaillent. Nous sommes toujours en attente de certaines informations de certaines entreprises. Pour le secteur de la presse quotidienne nationale, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes est tout à fait présent. À travers plusieurs titres. Pour le prochain congrès de la Filpac, des correcteurs participeront au journal du congrès, nous avons pris la décision de prendre une charge une personne à ce sujet en plus de notre responsable fédéral. Mais en

même temps, j'ajouterai qu'aujourd'hui, les titres de presse quotidienne font partie d'un ensemble dont l'évolution interroge n'importe quelle structure syndicale. Il faut savoir raison garder : quelle sera la structure régionale future de la CGT dans une constellation cégétiste actuelle pour la presse et la communication en 2012 ? Ce n'est certainement pas simplement au Syndicat des correcteurs que cela va se jouer mais nous tenons à en faire partie et nous en faisons partie.

Sur la question du secrétaire délégué. Nous enfonçons les portes ouvertes. Personnellement, j'aurais préféré qu'il y ait un secrétaire délégué. Qui va dire le contraire ici ? Où est le débat ? Il y a eu un comité qui a été élu. En se basant sur cet exemple, le prochain comité doit être élu dans un an et demi. La date limite de dépôt des candidatures sera vraisemblablement en décembre 2012, comme il est d'usage et comme cela s'est fait avant les dernières élections, il est souhaitable que chaque entreprise délègue un ou des candidats. Que chaque secteur soit contacté à cet effet. Et que nous trouvions suffisamment de volontaires afin d'animer un comité. Or, ce que l'on a constaté la dernière fois, c'est que beaucoup ne répondent pas positivement à ces demandes. Puis qu'il y a eu des candidatures au dernier jour, à la dernière heure. Tu parlais de responsabilité tout à l'heure, Chaâbane, ce n'est une attitude appropriée... Maintenant chacun a peut-être sa vision de la responsabilité...

La nôtre, c'est de prendre en charge des mandats au niveau d'une organisation syndicale qui est le Syndicat des correcteurs dans un ensemble qui est une constellation de syndicats régionaux de la CGT, avec pour ce qui est aujourd'hui une réalité légale, qui est toujours, à ce que je sache, le comité Inter du Livre parisien, dont nous sommes toujours légalement une des composantes. Merci.

**Franck Leclercq.** – Qui va la pêche va à la pêche. Donc, première chose, je regarderai ce qu'a dit l'ex-secrétaire délégué, qui est absolument craignos au niveau des insultes et des accusations *ad hominem* sans nommer les gens, on y reviendra. Je voulais juste répondre sur un truc, c'est on organise un référendum, le résultat du référendum n'a aucune valeur, d'accord ? Donc, on va s'amuser à organiser un référendum pendant six mois, les syndiqués vont dire : « *On n'est pas d'accord, faut qu'il y ait ceci, il faut qu'il y ait cela, ça n'a aucune valeur.* » Donc, arrêtez de nous amuser avec le coup du référendum.

**Anne Hébrard, secrétaire délégué adjointe.** – Tu peux demander de nouvelles élections, par exemple.

**Franck Leclercq.** – À quel titre ?

**Anne Hébrard, secrétaire délégué adjointe.** – Parce qu'il n'y a pas de secrétaire délégué.

**Franck Leclercq.** – Ce n'est pas dans les statuts, vous vous en taperez, pourquoi vous respecteriez cette décision-là et vous ne respectez pas les statuts ? Pourquoi on va s'engager dans un combat complètement inutile, ça va, on est fatigué maintenant.

**Philippe Cols.** – Qui n'essaie rien n'a rien.

**Franck Leclercq.** – Ouais, bah on a tout essayé, on n'a rien eu, c'est bon, on l'a eu dans le c..., surtout. L'assemblée générale, c'est un lieu d'information sur les entreprises, ce n'est pas dit que ce soit sur les entreprises, mais sur les syndicats, alors au moins les syndiqués vont savoir qu'il n'y a pas de secrétaire délégué, c'est déjà une super bonne information. Alors maintenant, si un ancien secrétaire délégué ne voit pas où est le débat, je ne sais pas, les bras m'en tombent. Qu'est-ce qui s'est passé dans sa petite tête ? Il ne voit pas où est le débat, le secrétaire délégué ? Je te parle comme je veux...

**Éric Zivohlava.** – Tu es à une assemblée générale, tu n'as pas...

**Franck Leclercq.** – Ouais, dans ta tête de piaf, tu n'as pas compris que quand il n'y a pas de secrétaire délégué...

**Eric Zivohlava.** – Tu ne peux pas parler comme ça, moi, je te parle poliment...

**Franck Leclercq.** – Non, toi, tu ne me cites pas, tu ne me cites pas quand tu parles de moi. Tu dis « certains », « certains », « certains ». Alors, ce que nous reproche l'ex-secrétaire délégué, c'est que nous nous sommes présentés au comité le 31 décembre, et c'est lui qui disait qu'il y avait une date limite qui était décembre, dont il faut que vous sachiez que vous ne pouvez pas vous présenter aux élections du comité le 31 décembre. Le 30 décembre, c'est bon ? À ce moment-là, on ne fait pas de date limite. Certains n'ont pas pris leurs responsabilités en s'inscrivant le 31 décembre. Non, mais tu vas où ? Où tu vas, toi ?

**Anne Hébrard, secrétaire délégué adjointe.** – Franck, tu sais très bien comment ça se passe...

**Franck Leclercq.** – Non, je ne sais pas. Non, honnêtement.

**Anne Hébrard, secrétaire délégué adjointe.** – Quand on quitte un comité syndical, on fait en sorte que, derrière, il y ait une équipe constituée qui se présente, voilà. C'était tout à fait public et ouvert. Il fallait onze candidats.

**Franck Leclercq.** – Oui, je sais, tu me l'as dit.

**Anne Hébrard, secrétaire délégué adjointe.** – Nous, on a réuni une équipe avec onze noms qui n'étaient pas forcément tout à fait d'accord, mais enfin, il fallait réunir une équipe. Chaabâne serait venu, on aurait dit à un des onze toi tu te retires... On n'en savait rien !

**Franck Leclercq.** – Je sais, alors. Je vais répondre sur cette question-là. Non, je suis d'accord, tu es de parfaite bonne foi. Nous n'allons pas rentrer dans le genre de procédure. On ne joue pas à ce jeu-là, ce ne sont pas des élections truquées, avec qui est secrétaire avant que les élections se fassent, dont on a attendu le dernier moment pour des élections honnêtes.

**Anne Hébrard, secrétaire délégué adjointe.** – Dans ce cas-là, il faut aussi faire une profession de foi.

**Franck Leclercq.** – On a fait une profession de foi. Chaabâne et moi en avons fait une : que les retraités ne votent plus aux élections ; que les cotisations soient augmentées, on a fait des propositions. Ce qu'on a voulu faire aussi, je te remercie de rappeler ce point-là, on a voulu faire que ces élections soient honnêtes, donc les résultats que nous avons eus étaient honnêtes.

**Anne Hébrard, secrétaire délégué adjointe.** – Je pense, oui.

**Franck Leclercq.** – Oui, on n'a pas négocié le fait que nous allions être élus, parce que si nous avions négocié le fait que nous allions être élus, il fallait éliminer des gens qui se présentaient, on n'a pas voulu jouer à ce jeu-là. On l'a joué honnêtement, on a perdu honnêtement, et maintenant, vous, vous n'êtes pas honnêtes. Parmi vous, il faut qu'il y ait un secrétaire délégué. Et moi, je vois le problème. Contrairement à l'ex-secrétaire délégué.

**Anne Hébrard, secrétaire délégué adjointe.** – On a peut-être des volontaires, ne t'inquiète pas.

**Franck Leclercq.** – Vous avez des volontaires ? Bon, l'espoir fait vivre.

**Anne Hébrard, secrétaire délégué adjointe.** – Je ne sais pas, tu vas peut-être être déçu.

**Franck Leclercq.** – On va avoir quoi, une dactylo ? Super intéressant !

**Philippe Cols.** – Bon, d'autres questions ? Ou trois fois, c'est la bonne ? Eh bien, nous rompons cette assemblée, en vous remerciant d'y avoir participé.

15 h 51, l'assemblée générale du Syndicat des correcteurs et des professions connexes est terminée.

## Rapport sur l'édition

Les choses s'organisent tout doucement dans le monde éparpillé des travailleurs à domicile de l'édition. Certains, et surtout certaines ont pris des mandats dans leur entreprise, et sont maintenant visibles pour leur direction et leurs collègues sur site.

Tous commencent à être conscients de leurs droits, à savoir exactement les mêmes que ceux des salariés qui travaillent physiquement dans l'entreprise. Les TAD sont régies par la convention de l'édition, et leurs droits sont augmentés par l'annexe IV de la même convention. Ils doivent bénéficier de la même mutuelle, de la même prévoyance que les salariés sur site, du 13<sup>e</sup> mois s'il existe dans l'entreprise, et des 8,33 % prévus à l'annexe IV. Les frais d'ateliers ne sont pas un élément du salaire, ils représentent un remboursement des frais engagés pour travailler à domicile.

Les travailleurs à domicile doivent passer la visite médicale d'embauche, selon l'article R7214-11 du code du travail, et la repasser tous les deux ans ; le temps de trajet et le temps de la visite sont décomptés comme temps de travail normal, et rémunérés comme tel.

Les éditeurs ont majoritairement renoncé à employer des correcteurs en les rémunérant en droits d'auteur, c'est-à-dire en Agessa. Mais ces pratiques perdurent, témoin le correcteur qui attaque les éditions Berger-Levrault, et qui pour le moment a perdu des années de droit à la retraite, a été spolié des indemnités Assedic auxquelles il pouvait prétendre car il n'était pas correctement déclaré, et pour une certaine période n'a même pas été payés du travail accompli.

Les éditeurs demandent maintenant depuis deux ans, c'est-à-dire depuis que le dispositif existe, et en le détournant, que les correcteurs, pour pouvoir travailler, se déclarent auto-entrepreneurs. C'est de l'abus de faiblesse, et c'est également illégal, comme l'a précisé la réponse ministérielle déjà publiée. Le

correcteur, le lecteur-correcteur sont salariés selon la convention de l'édition, qui est la norme pour les métiers de l'édition.

Le système de l'auto-entrepreneuriat permet surtout à des fonctionnaires, à des instituteurs à la retraite, à des mères de famille aimant la lecture de se prétendre correcteurs, et ce faisant, de corrompre ce métier.

C'est à nous à veiller à nos intérêts, dans et hors de l'entreprise, dans le cadre de la convention collective de l'édition, aussi imparfaite soit-elle.

Grâce à la liste de discussion du groupe édition, grâce au site du syndicat des correcteurs, et à son blog, nous pouvons échanger informations et mots d'ordre.

Quand l'un d'entre nous repère une annonce d'emploi illégale, nous pouvons intervenir très vite de façon que l'annonce soit retirée immédiatement, du site de l'Asfired entre autres.

Le mandat syndical qui permet de représenter le syndicat aux réunions du SNE n'est pas rempli, ce qui est dommageable pour tous les travailleurs à domicile. Il nous permettrait pourtant d'être visibles devant tous les patrons de l'édition réunis, et dont le dirigeant est pour le moment Antoine Gallimard.

Plusieurs procédures sont engagées en ce moment devant les prud'hommes, le syndicat est partie intervenante au côté du salarié dès que celui-ci en formule le souhait, demande des dommages et intérêts à chaque fois que les intérêts moraux et salariaux de ses mandants ont été bafoués.

Une **commission de l'édition** a lieu à l'issue de chaque assemblée générale du syndicat, la prochaine aura donc lieu le **samedi 21 avril vers 16 heures**.

Voici la liste des bureaux de jugement à venir devant le conseil de prud'hommes de Paris, prévoyez

du temps pour venir soutenir les camarades qui attaquent leur employeur, souvent à plusieurs, pour demander l'application de leurs droits.

**Le 11 avril 2012 à 12 heures**, audience de bureau de jugement contre **Berger-Levrault** pour rémunération d'un correcteur en Agessa ;

**Le 21 juin à 10 h 30**, audience de départage contre **Harlequin**, qui décomptait, entre autres, les espaces des signes corrigés et baissait ainsi la rémunération des correcteurs de 20 % ; sept salariés attaquent leur employeur.

**Le 28 juin à 13 heures**, audience de bureau de jugement contre **Gallimard**, qui impose une mutuelle discriminatoire aux travailleurs à domicile. Cinq salariés attaquent leur employeur, quatre à l'encadrement, un à la section industrie.

Et pour terminer ce rapport, l'annonce drôle de la semaine, le Musée du Louvre qui n'a pas de sous et prétend rémunérer les correcteurs en auto-entrepreneurs. Il

n'y a jamais eu de réponse à la demande de hauteur de la rétribution/salaire/prestation, on ne sait plus.

« *L'École du Louvre, établissement d'enseignement supérieur du Ministère de la Culture, a développé une activité de publication.*

*Des modifications dans notre organisation nous amènent à rechercher des collaborations extérieures dans le domaine de la préparation/correction de copies.*

*Notre statut juridique nous impose des modes de rémunérations bien précis : notre plafond d'emploi ne nous permet pas d'envisager de proposer des contrats ; les collaborateurs doivent pouvoir nous fournir des devis et établir des factures.*

*Vous serait-il possible de m'indiquer s'il existe des bourses d'emploi dans ce domaine ou des moyens d'accès à des listes de professionnels susceptibles d'être intéressés par des missions de ce type ? »*

**Anne Hébrard**



### La mort de *France-Soir*

Le 100, rue Réaumur, siège de *France-Soir*. C'est là que j'ai été nourrissonnée, que j'ai appris le métier en 1981, j'avais vingt ans, je découvrais un métier inconnu et magique dans un cassetin de douze personnes (3 équipes de 12 correcteurs qui couvraient la journée et toutes les éditions, vendues à la criée à la sortie du métro).

C'était plus la fête que du travail, avec les Ala quasi tous les soirs, Chassaing qui jouait du violon, les gâteaux de chez Bourdaloue, Mado qui bossait comme une folle à la place des

mecs, le bar du dernier étage qui était autant fréquenté que les ateliers ; la roto avait déjà quitté le rez-de-chaussée pour Saint-Ouen. Pierre Girardin, mon oncle, et Georges Rubel ont été mes parrains syndicaux. Des années plus tard, on m'appelait encore *Manièce*, croyant que c'était mon vrai prénom. Tous m'ont guidée, appris les ficelles du métier, George-vé et toutes ces subtilités de la langue acquises au fer rouge de la honte quand on les laisse passer – une fois mais plus jamais.

Au bout de six mois d'apprentissage nocturne, j'ai été déclarée bonne pour le service et ai régalé le cassetin de bordeaux, pour honorer l'article 34 des statuts (!).

Depuis, j'ai roulé dans tous les canards, pendant vingt-cinq ans, traîné mes guêtres partout sauf à *Paris-Turf*, fromage réservé aux copains et aux croqueurs. La mort d'un journal, pour nous canardiens, c'est un crève-cœur, mais *France-Soir*... Alors tout est possible.

**AH**

## Assemblée générale de Formacom

L'AG s'est tenue le 17 mars 2012 en présence d'une douzaine d'adhérents.

### *Election du conseil d'administration*

Un nouveau conseil d'administration a été élu lors de l'AG. Devraient s'y ajouter six membres désignés par le Syndicat des correcteurs.

Il se compose aujourd'hui de : Jocelyne Ginestet, Haoua Keïta, Christophe Versailles, Eric Raymond, Patricia Nerre, Françoise Janin, Julie Touron, Paula Gouveia et Luc Le Digabel.

Christophe Versailles, président, avec délégation de responsabilité en cas d'absence ;

Jocelyne Ginestet, trésorière ;

Eric Raymond et Luc Le Digabel, secrétaires.

## Formation

Formacom propose une nouvelle formation destinée aux professionnels de la communication écrite (rédacteurs, réviseurs et correcteurs, attachés de presse, sur papier ou Internet...) qui souhaitent adapter et étendre leurs compétences aux aspects techniques et rédactionnels de la presse.

Issu de la fusion des formations « Secrétariat de rédaction » et « Réviseur-éditeur », le stage « Secrétariat de rédaction, éditng, révision » porte en particulier sur les aspects rédactionnels de la presse

écrite : titraille, légende, réécriture, vérification de l'information, l'essentiel indispensable de la fabrication, sans omettre la qualité du texte par de nombreux cours d'orthotypographie et de révision.

Cette formation est particulièrement adaptée aux correcteurs qui souhaiteraient travailler en presse périodique.

### *Secrétariat de rédaction, éditng, révision*

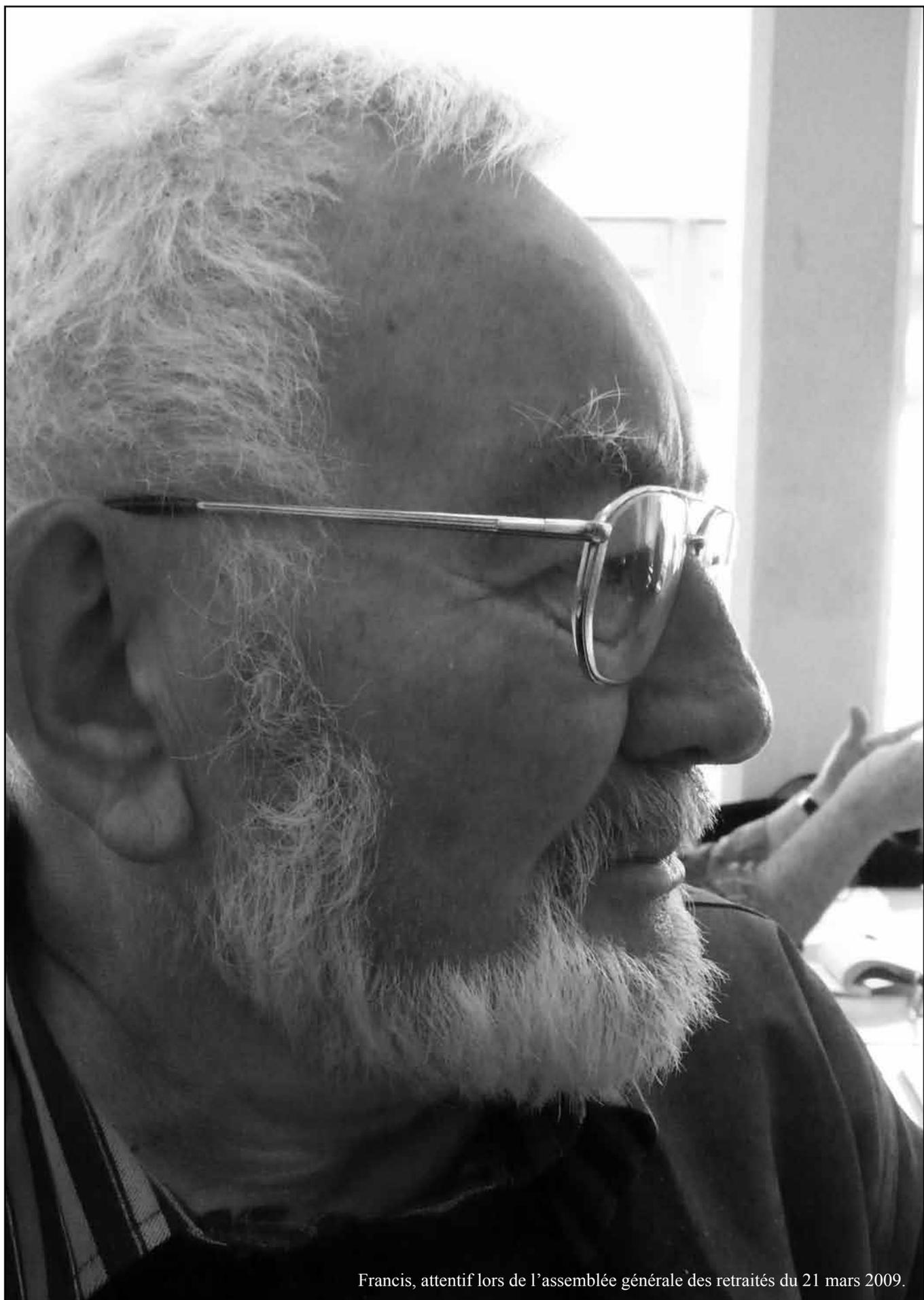
Neuf semaines du mardi 16 octobre au mardi 18 décembre 2012.

### Extrait du contenu :

- correction et préparation de copie en presse, traitement des difficultés linguistiques et rédactionnelles, typographie ;
- éditng, réécriture et vérification de l'information ;
- révision sur pages montées, PAO sur Indesign avec ProLexis ;
- chaîne de fabrication, rétroplanning et chemin de fer ;
- droit de la presse, statut des journalistes, charte déontologique ;
- stage en entreprise (70 heures).

Le recrutement pour ce stage est lancé afin de permettre aux candidats de trouver des solutions de financement (DIF, CIF, région, Pôle Emploi, Opacif...).

Pour plus d'informations : [www.formacom.net](http://www.formacom.net).



Francis, attentif lors de l'assemblée générale des retraités du 21 mars 2009.

## Francis Le Dû

Cette biographie constitue une actualisation du livre d'Yves Blondeau *le Syndicat des correcteurs de Paris et de la région parisienne. 1881-1973*, supplément au *Bulletin des correcteurs* n° 99, Paris, 1973. Écrite par Francis en 2000, elle nous permet de lui rendre un dernier hommage. Son écriture est sèche et teintée d'ironie mais son point de vue – parmi d'autres – peut permettre, dans les années difficiles que nous traversons, de regarder un peu plus haut que notre quotidien et de mettre en perspective les événements issus du monde de la presse et de l'édition. Notamment pour ce qui concerne la question des évolutions techniques dues à l'automatisation permise par l'électronique. On remarquera que ce commencement se situe il y a déjà plus de quarante ans...

« Le Dû, Francis, né le 17 janvier 1938, Le Faouët (Morbihan), marié le 30 juillet 1960 avec Francine Le Pensec. Deux filles : Maryannick, née le 31 janvier 1965 et Viviane, née le 12 décembre 1967.

Accidenté à 6 ans, il ne remarche qu'en 1948, où il commence sa scolarité. Il réussit le certificat d'étude à 14 ans, le BEPC à 16 ans et le brevet élémentaire à 17 ans. La suite de ses études se fera par correspondance ou cours du soir.

Activités professionnelles : secrétariat d'assurances, enseignement, dessinateur-calculateur dans le bâtiment, reliure-brochure industrielle, correction de textes (labeur, presse), édition (révision, fabrication).

Activités syndicales : délégué du personnel, secrétaire du Syndicat des correcteurs, secrétaire général de la Mutuelle de la presse, conseiller prud'homal, présidence de conseil de copropriétaires, diverses activités liées à la solidarité.

Parcours politique : atypique, F. Le Dû est réticent, sinon hostile, à la pensée unique, qu'elle soit politique ou syndicale. Son parcours commence avec le fédéralisme breton (Union démocratique bretonne\*) en passant par le Parti socialiste, le gaullisme de gauche et frôlant l'anarchosyndicalisme (*Révolution prolétarienne\*\** !), il se signale par des retraits dès que sa liberté est muselée ou lorsque la bêtise devient triomphante, d'où une démarche mal comprise par les autres. Il est membre du Grand Orient de France (GODF) depuis 1971.

Parcours : Brodard et Taupin. Cette entreprise marque l'entrée de F. Le Dû dans l'industrie graphique. Lors d'un recrutement sur diplômes et tests psychotechniques, il fut engagé (5 recrues sur 100 candidats...) et reçut une formation complète de cadre dans les ateliers et bureaux de Brodard (reliure-brochure). Simultanément, F. Le Dû suivit des cours du soir de l'école Estienne et de l'Iniag. À la suite d'un

différend grave sur la « gestion » du personnel, Le Dû fut basculé sur le service BAT du Livre de poche.

En 1965 (*Bulletin* de février 1965), il se syndique (Louis Larsen était secrétaire des correcteurs et Serge Justin secrétaire au placement, son test d'admission fut corrigé par Jacques Refour).

Édition et industrie, la permanence, à court de correcteurs pour les remplacements presse, faisait appel aux cassetins de labeur et d'édition. F. Le Dû fit partie des appelés. Changeant fréquemment de titre, donc d'équipe et de particularismes, il se créa des fiches comprenant la marche spécifique et la liste des équipiers, leurs fonctions (sport, spectacle, etc.), car certains correcteurs se réservaient des travaux. De là, une rumeur : « Le Dû tient un fichier sur tout... »

Les événements de Mai 68 virent l'imprimerie en grève. Le Dû participa au comité de grève. Puis il fut appelé par le placement afin d'entrer à la Sirlo (Société d'imprimerie de la rue du Louvre, à l'époque un labeur-presse – imprimant donc plusieurs titres).

Sirlo : dans cette entreprise, Le Dû fut élu délégué d'équipe. cela lui permit entre autres de se créer des amitiés parmi les techniques (typographes, clichés...) et journalistes (*Paris-Jour* existait au même étage que le labeur-presse).

À cette époque, il fit la connaissance de Maurice Bernard (ex-secrétaire de la Chambre typo), devenu chef du personnel de Transport Presse et de son adjoint, Maugars, devenu secrétaire de la rue Gabriel-Laumain. Très vite, le cercle des connaissances de Le Dû s'étendit et lui permit d'anticiper la probable évolution de la profession. Lorsqu'on lui proposa de se porter candidat au comité syndical (1969) et qu'il accepta, sa conviction était qu'il fallait essayer, dans l'intérêt collectif, de travailler à préparer la mutation des matériels et, au plan interne du Syndicat des correcteurs, annuler la souveraineté des équipes afin

de donner la priorité aux chômeurs et la pleine maîtrise du placement à la permanence. De plus, trois titres (*le Figaro, l'Équipe, Journal officiel*) se refusaient à prendre des correctrices. *In fine*, le Syndicat souffrait d'un nombre excessif de canardiens réviseurs ne laissant aucun service (les fameux sarrazins\*\*\*).

Le Dû était parfaitement conscient que la sociologie du Syndicat était telle qu'il rencontrerait une forte opposition aux mutations nécessaires. En mai 1969, F. Le Dû est secrétaire adjoint, il met en place tous les « pions » qui lui seront nécessaires pour remplir son programme.

## Matériel moderne

Chez les typos, quelques-uns étaient parfaitement conscients que la fonte chaude allait rapidement laisser place à la fonte froide, d'autant plus que de discrets *missi dominici* revenant d'*Ouest France, la Voix du Nord*, EP 1 ou *Sud-Ouest* prouvaient que la province s'équipait et que Paris allait se trouver encerclé, à terme il suffirait d'un patron suffisamment intrépide pour se lancer dans un choc frontal...

La Chambre typographique vit les interventions de Denis Le Her – devenu Denis Seznec – (7 mars 1970), Chauve (maîtrise informatique et entreprise de presse) et d'autres ; chez les correcteurs nous avons Barbot et Faudouas. Le Dû tenta d'éveiller le Syndicat des correcteurs.

S'étant procuré une brochure interne éditée par Amaury, il fit paraître un article sur les risques d'une émergence future d'un conflit (*Bulletin* de février 1970).

Au congrès du Havre, la délégation syndicale, composée de Larsen, Soyer, Siegman et Le Dû fit passer la priorité des professionnels du Livre quant à l'utilisation du matériel moderne (*Bulletin* de juin 1970).

Le Dû possédait une étude d'une équipe moyenne pour un quotidien, dans le contexte de l'époque, il défendit cette idée. Mais aucune structure syndicale n'était prête à envisager le virage...

Ce dernier fut négocié à chaud lors du conflit du *Parisien* !

## Souveraineté des équipes

Cela consistait pour chacune, sans passer par la permanence, à embaucher qui elle voulait du labeur, de l'édition, d'un autre titre. Il fallait, pour casser le système, attendre, malheureusement, la crevaision d'un titre pour le forcing. Cela fut possible avec la cessation de *Paris-Jour* et du labeur-presse du *Parisien*. L'assemblée, malgré la farouche opposition du *Figaro* et d'autres, ne put que voter (non sans mal) la priorité des chômeurs. Tout poste libre se devait d'être pourvu par la permanence (*Bulletin* de février 1971, page 2, priorité des chômeurs ; pages 11-12-13, souveraineté des équipes).

## Emploi des correctrices

Trois équipes refusaient l'embauche féminine (*le Figaro, l'Équipe, Journal officiel*) en se retranchant derrière l'avis négatif de leur direction. Cela n'avait, bien sûr, jamais été vérifié... F. Le Dû contacta lesdites directions qui, au nom du label syndical, déclarèrent être hors de cette affirmation et le laisser libre de gérer ce problème interne au syndicat. Il attendit une demande de service et envoya à la dernière minute une correctrice et non un correcteur (et ce pour chaque titre). La réglette apoplectique qui téléphonait s'entendait dire que la direction ne posait aucune difficulté et que désormais son équipe entrait dans le fonctionnement normal (le poisson-pilote était souvent Marie-Thérèse Siegman).

## Sarrazins

Le problème fut simple mais rude à régler, car la population était diffuse. Après enquête discrète, ceux qui furent repérés eurent un choix très simple : la révision ou le poste en presse avec cession de la révision. Que pensez-vous qu'il arriva ? Le nombre de pigistes réguliers atteignit un chiffre jamais connu (*Bulletin* de février 1971, page 2) et les cassetins récupérèrent des équipiers assagis.

## Démission du secrétariat

Tout cela ne fut pas fait sans quelques solides inimitiés. Aussi, lorsque la photocomposition de la Sirlo ferma, Le Dû, en queue de pige, dut se recaser. *In fine*, il atterrit au *Parisien libéré*, rue d'Enghien.

## Conflit du Parisien

Après sa démission du secrétariat, Le Dû fut coopté par Georges Roy (typo, grand ami de Marcel Waille et de Maurice Bernard) pour devenir secrétaire général de la Mutuelle de la presse. Cet organisme, présidé par René Laborie à l'époque, est issu de la mutuelle du *Petit Parisien* et géré paritairement. Un endroit neutre et idéal pour traiter les affaires de la presse et des messageries avant officialisation rue Gabriel-Laumain\*\*\*\*. D'où une implication relative lors du conflit du *Parisien*.

Au *Parisien*, Le Dû sut par Raoul Bulcourt (directeur technique, ex-typo) que l'offensive Amaury entrait dans une phase préopérationnelle et qu'il fallait faire vite pour sauver les meubles. Les fonds de formation disponibles n'étaient pas utilisés par les techniques au nom d'idées confuses, les services « bidons » foisonnaient. Ne pouvant révéler ses sources (un peu kamikazes quand même), il suivit, seul, des cours de dactylographie sur les fonds de l'entreprise (alors qu'il tape à la machine depuis l'âge de 16 ans) afin d'ouvrir la voie et proposa au cassetin un plan d'évolution technique. Il se fit traiter de « collaborateur, fossoyeur de la profes-

sion » et traduit devant le comité... « *Alea jacta est* », il décida de devenir spectateur d'une catastrophe annoncée.

La réalité du déclenchement du conflit est dans la demande d'Amaury de l'abandon des services bidons, de l'utilisation, après formation, du matériel moderne et éventuellement d'une réduction faible des effectifs sans création de chômeurs... Il convient d'ajouter la farouche animosité existant entre Émilien Amaury et Roger Lancry, deux fortes personnalités qui avaient juré la perte l'un de l'autre.

Sur le conflit proprement dit, des ouvrages existent, il est inutile de le retracer, en revanche, il n'y a que peu de choses écrites sur la vie interne des grévistes, aussi *Déviations du syndicalisme*\*\*\*\*\* apportera un éclairage personnel mais intéressant. Détail amusant, dans ses divers entretiens pour rechercher des ouvertures, Le Dû organisa au Grand Orient un débat public auquel participa Lancry. Ce qui permit d'officialiser la recherche de solutions.

Il fallut envisager la fin. Beaucoup de patrons de presse la souhaitaient pour des raisons de paix sociale, surtout depuis que ce qu'ils voulaient, l'accord-cadre, leur permettait enfin la modernisation et la réduction des effectifs. Amaury avait rempli son rôle... Une première tentative-prétexte, issue de la mutuelle, eut lieu. Elle consistait à rencontrer officieusement la direction du *Parisien* (Saint-Ouen) pour qu'elle adhère à la mutuelle. L'entretien, pour des raisons aisées à comprendre, ne pouvait pas être le fait d'un employeur ni d'un membre du Comité inter. Le Dû, par le biais du Syndicat des kiosquiers, eut un rendez-vous avec Gilbert Claude, directeur financier du *Parisien*, à son domicile à Neuilly. Ce fut le début de la fin...

Amaury eut un accident de cheval... Claude Bellanger lui succéda. L'amorce de Neuilly se transforma en négociations sérieuses mais discrètes, qui aboutirent à un premier accord qui fut soumis à référendum et, bien sûr, rejeté...

Le ministère du Travail sut que le Livre n'accepterait pas qu'il y ait des chômeurs à l'issue de la grève, il en fut de même pour la direction du *Parisien*. Le préfet Mottin fut mandaté pour faire des offres de départ volontaire aux grévistes (avec un capital de 80 000 francs ?). Il y eut des réponses positives (chez les correcteurs : Maudieu, Ollier, Fédélé). Des entretiens privés à son bureau, avenue du Maine, lui firent admettre qu'il était inconcevable de laisser les événements se déliter. Aussi, Lancry et Le Dû, assumant leurs responsabilités, rencontrèrent Gilbert Claude et Mottin dans un restaurant à Denfert-Rochereau. Et ce soir-là, les grandes lignes de l'accord final furent tracées : reclassement dans les entreprises de presse, départs volontaires, activation d'une imprimerie commerciale à Saint-Ouen, mises à la retraite anticipée. Ce qui fut fait, avec une nuance, la direction du *Parisien* demanda à avoir un œil sur ceux qu'on lui enverrait et qui seraient affectés aux éditions régionales.

Durant le conflit, il y eut diverses tentatives de scissions syndicales chez les grévistes, appuyées en cela par d'autres canardiens hostiles à la CGT. Les réunions se tenaient dans la salle de sous-sol du café *Quasimodo*. F. Le Dû n'était pas vraiment d'accord, aussi il fit en sorte que les syndicats sollicités (Force ouvrière, CFDT) fassent savoir qu'il convenait non pas d'avoir le soutien *a priori*, mais de se syndiquer, créer une section et si 30 % de l'effectif était atteint, il y aurait reconnaissance. La réponse de la rue Gabriel-Laumain fut la même. Exit la scission...

Le Dû se retrouva à Saint-Ouen, passé un certain temps, on (les cadres, la direction ?) le bascula sur l'édition nationale en plein fief Force ouvrière. Il fut accueilli comme le Cosaque parmi les blancs moutons ! Récusant ce qu'on lui promettait, devenir responsable des correcteurs, il fit tout ce qu'il pouvait pour réintégrer la presse parisienne : il intégra *France-Soir* en décembre 1978. Pour la petite histoire, il fallait qu'il n'intègre pas seul de façon à ne pas soulever trop de questions (en effet, son arrivée chassait deux suiveurs) : Georges Rubel fut de la même chaloupe...

Entre-temps, il démissionna de la Mutuelle après avoir réglé au mieux le départ du directeur, Michel Bove. Pour une raison que Le Dû n'a pas cherché à comprendre, le Livre avait un candidat pour le poste. Mais il fallait se séparer de celui qui était en place. Une campagne de dénigrement, au sein du conseil d'administration, se fit jour et on s'orientait vers un licenciement sec, ou plutôt une démission. Rien n'était fondé, en « jouant » avec le collège employeurs, le Livre fit ce qu'il voulait (paritarisme oblige !), mais Bove quitta la mutuelle avec les honneurs financiers (cela se conclut au *Pharamond* dans un salon du deuxième étage).

Ce que Le Dû vécut à *France-Soir* n'a guère d'intérêt, sinon qu'il se présenta à l'élection prud'homale et fut élu avec l'appui de Blanqui. Consciencieusement, il suivit tous les stages de formation (y compris en internat à Courcelles-sur-Yvette), voyant avec un certain amusement l'utilisation par l'union départementale CGT de toutes les possibilités données par les vacances et le nombre de membres du PC purs et durs qu'il côtoyait. Cela étant, il tint des permanences juridiques à Blanqui et à l'union locale.

Deux affaires lui firent « reprendre du service » : Lamandé et Geoffroy. Différentes l'une de l'autre, elles faisaient courir des risques à la collectivité du Livre. Elles furent réglées dans l'intérêt collectif... Un épiphénomène est l'affaire de la création d'un syndicat FO par Pierre Girardin. Il réussit son opération bien qu'aux prud'hommes, comme en appel, il ait été bridé.

Au sein des correcteurs de *France-Soir*, Le Dû fut élu réglette du matin contre Daniel Fontaine. Arrêt d'activité professionnelle en janvier 1993.

Œuvres : coordonne « Liberté, égalité, fraternité contre l'extrême droite », supplément au n° 216 d'Humanisme, revue des francs-maçons du Grand Orient de France.

## Notes

\* Union démocratique bretonne

Le premier congrès de l'Union démocratique bretonne (UDB) eut lieu en décembre 1964 à Quimper, place Toul al Laer. Les Udbistes étaient 18... Marqués par la guerre d'Algérie, ses fondateurs se réclament à la fois de la conscience de la vocation nationale de la Bretagne et de l'idéologie socialiste. Elle soutient les candidatures Mitterrand en 1965 et 1974 en appuyant fortement les mouvements sociaux (être syndiqué est à l'époque un impératif pour pouvoir adhérer), <http://www.udb-bzh.net>.

\*\* S'appelant à sa création, en 1925, *Revue syndicaliste-communiste*, puis, en 1930, *Revue syndicaliste révolutionnaire*, la *Révolution prolétarienne* est une revue syndicaliste où des marxistes comme des libertaires, syndicalistes, dénoncent et le réformisme et le stalinisme. Elle connaîtra de graves difficultés économiques dès la fin des années 1960, <http://revolutionproletarienne.wordpress.com>.

\*\*\* Francis donne un sens un peu différent de celui qui prévalait dans l'argot typographique (celui d'un ouvrier non syndiqué et qui travaille donc en dehors des accords établis entre les patrons et les ouvriers). Il s'agit ici de syndiqués qui travaillent pour deux entreprises, généralement comme réviseur pour un périodique et comme correcteur d'imprimerie pour un quotidien. Ce sens se rapproche de celui de « beeftekar » – celui qui prend tout ce qu'il peut comme travail.

\*\*\*\* Le Syndicat de la presse parisienne (SPP, transformé aujourd'hui en Syndicat de la presse quotidienne nationale, SPQN)

occupait alors un hôtel particulier discret pour son siège au 6 bis, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris.

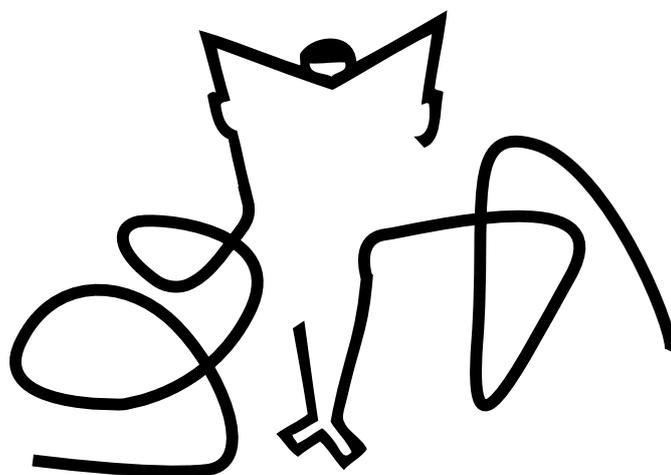
\*\*\*\*\* Texte d'une douzaine de pages dactylographiées où Francis évoque la question de la démocratie dans l'organisation syndicale et la nécessaire autonomie de cette dernière face aux actions de militants politiques.

Vu l'éloignement, je ne pourrai être à ses obsèques, mais je serai de tout cœur avec celles et ceux qui participeront à cet hommage. J'ai bien connu Francis au début de sa vie professionnelle et ensuite comme militant et secrétaire du syndicat. C'était un camarade dévoué et un bon professionnel, et d'une remarquable amabilité, ce qui ne gâte rien, au contraire. Il s'appelait Le Dû, mais c'est le syndicat qui lui doit beaucoup. Transmettez mes regrets et ma peine.

**Jacques Dumeunier**



**France-Soir papier a arrêté de paraître le 14 décembre 2011**





## NOUVEAU SITE



LE SYNDICAT DES CORRECTEURS  
depuis 1881

accueil édition presse quotidienne presse magazine pub & com  
statuts blog cantonade employeurs nous contacter



Existe depuis 1881 et assure encore et toujours la défense du métier et de ses adhérents :



Le syndicat des correcteurs existe depuis 1881 et a rejoint la CGT à sa création. Sa vocation est de fédérer et de défendre les correcteurs, lecteurs-correcteurs, travailleurs des professions connexes de l'édition, salariés de presse, presse magazine, travailleurs à domicile (TAD) de l'édition.

Les métiers de la correction — qui consiste à valider tant sur le fond (vérification des données, exactitude des faits relatés) que sur la forme (orthographe, syntaxe) tout texte publié, quel que soit son support, électronique ou papier, afin d'en rendre la lecture la plus aisée et agréable possible — s'exercent sous le statut du salariat et sous différentes conventions collectives : celle des journalistes pour la presse écrite, quotidienne ou magazine ; celle de l'édition pour les livres ; les correcteurs exercent leur métier également dans la communication... Bref, partout où l'on se soucie de la qualité de l'écrit.

Ce qui n'est pas rien à l'heure du tout-logiciel et des « économies de masse salariale » pour relier ceux qui vivent de la correction et des métiers connexes à nos listes de diffusion.

## VIE SYNDICALE

Adhésion  
Cliquez ici

Adhésion  
Cliquez ici

## UN BLOG D'INFOS

### La rémunération des correcteurs dans l'édition

La convention collective de l'édition, en son annexe IV, n'est pas des plus claires quant à la rémunération des correcteurs — qui sont des salariés. Un savant calcul nous est proposé afin d'aboutir à ce que peut espérer un travailleur engagé par une PME ou une grande entreprise éditoriale. Force est de constater qu'il s'agit presque d'apprendre une langue étrangère. Voici une tentative de traduction — et ses explications.

Selon l'article 3 de l'annexe IV, le correcteur travailleur à domicile (TAD) « est rémunéré sur la base de 12 000 signes à l'heure pour la lecture avec copie, et de 15 000 signes à l'heure pour la lecture sans copie pour les travaux courants, et au nombre d'heures déclarées en conscience pour les autres travaux. Sa classification est celle du correcteur à l'annexe I des employés ; le tarif horaire minimal est égal au salaire de la catégorie E 9 divisé par 152. Ce tarif suivra les mêmes augmentations en pourcentage que le barème de la convention collective nationale de l'édition, et il ne pourra en aucun cas être inférieur au barème en vigueur dans l'entreprise pour un emploi de même niveau ».

Si l'on se réfère à la grille des salaires, le salaire de la catégorie E 9 est de 1 221 € — en deçà du smic. Ce qui donne un tarif horaire minimal de 8 € brut — en 2011, le minimum horaire pour un smic est 9 € brut (source Insee). Pourquoi diviser par 152 ? Cela correspond à la durée légale mensuelle du travail. Afin d'obtenir 152, il faut effectuer un calcul à l'année...

52 (semaines) x 12 (mois) = 4,3333 (nombre de semaines dans un mois)  
4,3333 (semaines) x 35 (heures) = 151,6665 (heures travaillées dans le mois)  
Chiffre arrondi dans la convention collective — ce qui fait tout de même une perte de 0,3333 € brut sur toute une carrière de correcteur...

## LE MÉTIER, LES SECTEURS



**Édition :**

Des milliers de travailleurs à domicile (TAD), petites mains de l'édition, assurent depuis des lustres, et concourent de plus en plus à la réalisation des livres numériques et tablettes. Ils sont régis par la convention de l'édition :

Convention collective nationale de l'édition du 14 janvier 2000. Étendue par arrêté JORF le 02/03/2000.

Et son annexe IV :

"Travailleurs à domicile" Accord du 25 septembre 2006.

Les correcteurs ont pendant longtemps tenté de rémunérer leur correctionnaire par les tribunaux (jugements Gallimard et Eblis).

Dés qu'un travailleur à domicile travaille dans les métiers connexes de l'édition, il est considéré comme un salarié.

## CRÉER DES CONTACTS

NOS LISTES DE DIFFUSION :

Édition :  
Inscription - Cliquez-ici

Syndicat :  
Inscription - Cliquez-ici

Syndicat des correcteurs et des professions connexes • **Filpac CGT**  
Directeurs-gérants : Anne Hébrard et Francis Willems – ISSN 1148-2583  
Bourse du travail – 3, rue du Château-d'Eau – 75010 Paris  
Téléphone : 01 44 84 50 81 – Télécopie : 01 44 84 50 72  
Courriel : correcteurscgt@yahoo.fr – <http://www.correcteurs.org/>

# 222

Avril 2012

LA TRIBUNE - LUNDI 30 JANVIER 2012  
PAGE 3

## L'ÉVÉNEMENT

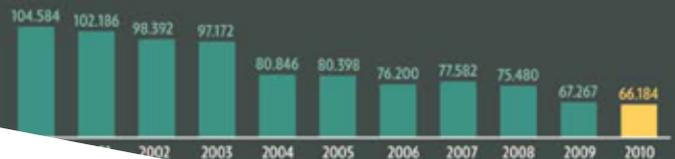
# symptôme d'une presse malade

La presse quotidienne nationale  
ne fait plus recette

Diffusion de PQN, en millions d'exemplaires par jour

« La Tribune » n'échappe pas à cette crise

Diffusion totale payante en nombre d'exemplaires par jour



Hors média 1,3

Total : 33,2  
Print 28,7

LATRIBUNE.fr  
**LA TRIBUNE**  
Dernière

PAGE 9

**Spécial** La Tribune  
Dernière minute...

27 ans, 4.903 nu  
La Tribune

Journal officiel – Réglettes atelier : 01 40 58 77 25 – Équippers atelier : 01 40 58 75 43 – Réglettes rédaction : 01 72 69 62 24 –  
Équippers rédaction : 01 72 69 62 22 | *Le Monde* : 01 57 28 28 42 – *Lemonde.fr* : 01 53 38 90 89 – Courriel : [cormia@lemonde.fr](mailto:cormia@lemonde.fr) |  
*L'Équipe* : 01 40 93 24 58 | *Les Échos* : 01 49 53 72 45 | *Le Figaro* : 01 57 08 51 36 | *L'Humanité* : 01 49 22 74 23 | *Le Parisien* : 01 40 10 31 13 |  
*Investir* : 01 44 88 49 28 | *Formacom* : 01 56 96 07 20 – Formation professionnelle des correcteurs – 19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves –  
93500 Pantin – [secretariat@formacom.net](mailto:secretariat@formacom.net)